

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT EN HAUTE-SAVOIE



La Vallée de l'Arve



Chalet d'alpage - Les Clefs

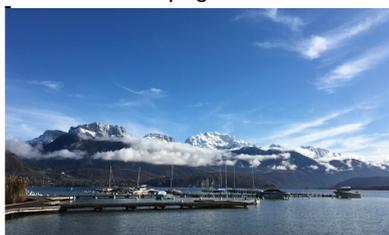


Exercice hélicoptéré sur le lac d'Annecy

2019



Monument des Glières - 75e
anniversaire des combats des
Glières



Sevrier



Journées du patrimoine - septembre 2019



Yvoire - Lac Léman



Action de l'ONF sur Magland -
juillet 2019 © ONF 74



Les Confins



Sécurité routière - sensibilisation des cyclistes
octobre 2019



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le mot du préfet de la Haute-savoie



Haute-Savoie - Contamine Sarzin

J'ai le plaisir de vous communiquer le rapport d'activité des services de l'État en Haute-Savoie. Ce document édité chaque année permet de revenir sur les temps forts et enjeux importants de l'année précédente, d'évoquer les grands projets soutenus par l'État et de mettre en avant l'action très diverse des services de l'État.

Mais je ne peux pas m'adresser à vous tous, élus, agents du service public, entreprises, associations et citoyens, sans évoquer la situation sans précédent que nous connaissons aujourd'hui, liée au COVID-19.

Je pense d'abord à tous ceux qui sont en première ligne pour soigner les personnes malades du COVID-19 et enrayer l'épidémie, et à tous ceux qui continuent leur activité, malgré les risques de contamination, pour permettre aux autres de continuer à vivre en période de confinement, et je les en remercie.

Je tiens également à saluer tous ceux qui ont initié des actions solidaires, aussi infimes soient-elles, envers leurs voisins, les plus démunis ou les personnes isolées. Je remercie également tous les élus dont l'action permet la gestion quotidienne de cette crise.

Dans cette période bien spécifique, je remercie tout particulièrement tous les agents du service public, qui ont permis de maintenir une continuité du service public et l'application des politiques publiques dans le département de la Haute-Savoie.

La Haute-Savoie a démontré, une fois encore, sa capacité de résilience face à une crise sanitaire aussi violente qu'inédite. Nous devons tous ensemble continuer à réussir la sortie du confinement et la reprise d'une vie économique et sociale, de manière progressive et maîtrisée. Je sais compter sur vous, toutes et tous, pour renouer avec un développement harmonieux de notre département.

L'année 2019 a ainsi été marquée par de nombreux événements que nous avons souhaités mettre en avant cette année. Le Président de la République nous a fait l'honneur de venir deux fois en Haute-Savoie (ainsi que tout récemment, en février 2020). Le Léman express a été inauguré, marquant l'aboutissement de plusieurs années d'une collaboration transfrontalière et interservice, comme l'illustre l'exercice de sécurité civile de grande ampleur, *CONFINE TRE*, auquel ont participé plus de 1 500 personnes.

Le rapport d'activité s'articule autour des sujets qui font l'actualité, que ce soit le grenelle de la lutte contre les violences conjugales ou encore les questions environnementales avec la signature du plan de protection de l'atmosphère rénové. Le document est ainsi organisé en plusieurs thématiques : la sécurité, l'environnement et la biodiversité, l'aménagement du territoire, le soutien aux collectivités, le vivre ensemble...

Pour cette nouvelle édition du rapport d'activité des services de l'État, vous avez en main un document remodelé avec le souci de faciliter sa lecture au plus grand nombre. C'est pourquoi deux nouvelles pages thématiques font leur entrée, à savoir les temps forts en 2019 sur le département et les sujets de société. De plus, vous disposez d'un sommaire, de la pagination et d'une liste de sigles pour parcourir plus aisément le document. Enfin, trois rubriques vous permettront, tout au long du rapport d'activité, de découvrir des faits et chiffres intéressants sur l'activité des services de l'État : « Zoom sur... » pour connaître un dispositif nouveau ou particulier, « Le saviez-vous ? » ou encore « Quelques chiffres ».

Le rapport d'activité est l'occasion de vous faire découvrir l'action des différents services de l'État, mais aussi de montrer à quel point l'administration se modernise tout en ayant à cœur de garder un haut niveau de service public. Vous retrouverez donc des informations sur les accueils du public, la mise en place d'un standard et numéros uniques des services de l'État, le prélèvement à la source...

Je remercie l'ensemble des élus, associations, entreprises et partenaires qui participent, aux côtés de l'État, à la bonne mise en œuvre des politiques publiques menées en Haute-Savoie.

Enfin, je renouvelle mes remerciements à l'ensemble des agents du service public, dont l'action concourt à l'amélioration quotidienne de la vie des hauts-savoyards.

Un grand merci à chacun de vous, et merci à tous et toutes

Pierre LAMBERT



Sommaire



Haute-Savoie - Haute-Pointe - Chablais

Temps forts en 2019 dans le département.....	p. 3
La sécurité de nos concitoyens.....	p. 7
Environnement et biodiversité.....	p. 14
Sujets de société.....	p. 17
Aménagement du territoire.....	p. 19
Relations avec les collectivités et soutien aux territoires.....	p. 21
Politique de la ville.....	p. 23
Lutte contre la fracture territoriale.....	p. 25
Vivre ensemble.....	p. 26
Soutien à l'économie et à l'emploi.....	p. 29
Activité des services.....	p. 32
La modernisation des services de l'État.....	p. 34
Relations avec les usagers.....	p. 36
Liste des sigles.....	p. 38



Haute-Savoie - Lac Léman

Temps forts en 2019 dans le département

Deux visites officielles du Président de la République en 2019

Emmanuel MACRON, Président de la République, s'est rendu deux fois en Haute-Savoie en 2019 :

- 31 mars : commémoration du 75ème anniversaire des combats des Glières
- 6 septembre : rencontres franco-allemandes à Évian-les-Bains

12 et 13 février 2020 : le Président de la République s'est également rendu en Haute-Savoie pour échanger sur le réchauffement climatique et l'accès au Mont-Blanc.



Commémoration du 75ème anniversaire des combats des Glières

Quelques chiffres

- **17 visites officielles** des membres du Gouvernement en Haute-Savoie
- **64 conférences de presses** réalisées
- **Journée internationale de la forêt** le 21 mars : 20 événements
- **Semaine de l'industrie** du 4 mars au 7 avril : 30 événements grand public
- En 2019, le comité opérationnel départemental ou des postes de commandement inter-services ont été activés **8 jours au total** pour gérer des grands événements (Musilac Chamonix, UTMB...)



Rencontres franco-allemandes à Évian-les-Bains
6 septembre 2019

Temps forts en 2019 dans le département



CONFINE TRE : un exercice de sécurité civile binational de grande ampleur..

Dans la perspective de la mise en service commerciale de la ligne ferroviaire Cornavin-Eaux Vives-Annemasse (CEVA), les services de l'État ont participé à l'organisation et à la tenue de l'exercice de sécurité civile CONFINE TRE le 13 septembre 2019.

Cet exercice, inédit par son ampleur, était mené avec l'office cantonal de la protection de la population du Canton de Genève et les chemins de fer fédéraux suisses (CFF) et a réuni sur la zone frontière **près de 800 figurants et autant d'intervenants suisses et français** sur un scénario d'accident impliquant de nombreuses victimes.

L'exercice a répondu à toutes les attentes des organisateurs et des partenaires et a permis de **valider le plan de secours dédié** afin d'appuyer la mise en service intégrale du Léman Express le 15 décembre 2019.



Grenelle contre les violences faites aux femmes

Grande cause du quinquennat, l'égalité entre les femmes et les hommes est une priorité du gouvernement et de nombreuses mesures ont déjà été mises en place ces deux dernières années, notamment celle de la création de la **plateforme d'écoute téléphonique 3919 « Violences femmes info »**.

Pour améliorer la lutte contre les violences faites aux femmes, le Grenelle contre les violences conjugales a été organisé du 3 septembre au 25 novembre 2019 sur l'ensemble du territoire national.

Quelques chiffres des violences faites aux femmes en Haute-Savoie en 2019 :

- **2 féminicides en Haute-Savoie** sur les 149 recensés en France en 2019
- **1 433 femmes** victimes de violence ayant fait l'objet d'une procédure (augmentation de 40% par rapport à 2018)
- **679 procédures police/gendarmerie pour coups et blessures volontaires** à l'encontre de femmes (augmentation de 41% par rapport à 2018) et **46 procédures pour agressions, atteintes sexuelles ou viols** (augmentation de 31% par rapport à 2018)
- **1 132 affaires enregistrées par les différentes instances judiciaires du département**
- **270 femmes** ont bénéficié d'un hébergement d'urgence

Exemples d'actions menées dans le département :

- un protocole de main courante entre les services police/gendarmerie et le procureur
- des formations à l'attention des forces de l'ordre pour une meilleure prise en charge des femmes victimes
- des actions en faveur de l'hébergement et du logement de femmes victimes
- un protocole de prise en charge des viols et violences conjugales au centre hospitalier Alpes-Léman
- 58 interventions dans six établissements scolaires pour sensibiliser à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Interventions réalisées par l'association Espace Femmes à destination de 744 participants



[ArretonsLesViolences.gouv.fr](https://www.ArretonsLesViolences.gouv.fr)

Temps forts en 2019 dans le département

Lancement du Léman Express

Le Léman express est un **projet d'envergure de coopération franco-suisse** en termes de mobilité, de sécurité des espaces publics, de coordination des secours...

Le Léman express a été lancé le 12 décembre 2019, marquant l'aboutissement de la **nouvelle liaison ferroviaire de 16 km** entre les gares de Cornavin et d'Annemasse.

Grâce à la réduction des temps de parcours, le maillage territorial et économique est désormais plus facile entre Genève, le Grand Genève, les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et la région Auvergne-Rhône-Alpes.



Inauguration du Léman Express
12 décembre 2019

La stratégie de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a pour ambition de lutter contre les inégalités de destin et de permettre une égalité des chances réelles.

Pour investir dans les solidarités pour l'émancipation de tous, le Gouvernement consacre **8,5 milliards d'euros** à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, qui repose sur une nouvelle approche de la relation État et collectivités.



Signature de la convention de la lutte contre la pauvreté - 3 juin 2019

Les modalités de mise en œuvre de cette stratégie se sont traduites par la **signature d'une convention entre l'État et le conseil départemental de la Haute-Savoie**.

Cette convention définit les engagements réciproques pris et les actions qui seront mises en place. Par exemple, il s'agit de la mise en place de **maraudes mixtes** menées par l'État et le département pour repérer, évaluer et **prendre en charge les mineurs dans la rue**.



Lancement du club départemental des entreprises inclusives

A travers le club des entreprises inclusives, le Gouvernement a souhaité mobiliser **les entreprises agissant pour l'inclusion et l'insertion professionnelles**. L'objectif est de réunir quelque **10 000 entreprises** sur tout le territoire national afin de créer les conditions d'une croissance inclusive à même de concilier l'économie et le social et de renforcer le pacte républicain.

En Haute-Savoie, le club départemental des entreprises inclusives a été lancé le 28 juin 2019 et rassemble aujourd'hui **plus de 70 entreprises** du département.



Temps forts en 2019 dans le département



Inauguration de la plaque en l'honneur de Jacques LESPES, sous-préfet de Bonneville mort pour la France - 21 juin 2019

La rénovation de la sous-préfecture de Bonneville et mutualisation des locaux

La fin de l'année 2018 et le 1er semestre année 2019 ont été marqués par la rénovation de l'enceinte et du bâtiment de la sous-préfecture, inaugurée le 21 juin 2019. Ces travaux importants ont été rendus possibles grâce à l'apport financier du département (260 000 €) et de la commune de Bonneville (41 000 €).

Ces travaux viennent achever un cycle de rénovation des bâtiments engagé par l'État depuis trois ans (aménagements extérieurs et intérieurs, dont l'accessibilité).

Cette inauguration a également été l'occasion de dévoiler la plaque en l'honneur de **Jaques LESPES, sous-préfet de Bonneville mort pour la France pendant la Seconde guerre mondiale** et de baptiser la salle de réunion à son nom.

Le travail engagé pour mutualiser les locaux de la sous-préfecture a permis d'accueillir pendant le dernier trimestre 2019 l'antenne Faucigny de l'**Office National des Forêts** dans le local abritant les anciens guichets de délivrance des cartes grises. L'inauguration officielle s'est déroulée le 3 février 2020.



Inauguration de la sous-préfecture et venue de l'ONF - 3 février 2020

Suivre l'activité des services de l'État

Vous voulez suivre l'activité de l'État tout au long de l'année ? Plusieurs solutions s'offrent à vous :

La lettre des services de l'État

Depuis 2019, une info-lettre est envoyée mensuellement et permet de connaître l'actualité des services de l'État en un coup d'œil !

Pour vous abonner, rendez-vous sur :

<http://www.haute-savoie.gouv.fr/Publications/Lettre-de-l-Etat/S-abonner>

Réseaux sociaux

Retrouvez l'activité des services sur :

- Twitter : [@Prefet74](https://twitter.com/Prefet74)

- LinkedIn : [Préfecture de Haute-Savoie](https://www.linkedin.com/company/prefecture-de-haute-savoie)



ZOOM SUR LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU MONT-BLANC

En 2019, pour la première fois, un arrêté préfectoral a été pris par le préfet relatif à **l'accès au sommet du Mont-Blanc** par la voie normale.

Après une large consultation des acteurs, ce dispositif innovant a permis la **mise en place de mesures du 1er juin au 30 septembre 2019** et en lien étroit avec la commune de Saint-Gervais, le peloton de gendarmerie de haute-montagne (PGHM) et la fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM).

Un bilan très positif a été tiré de ces nouvelles dispositions, qui ont permis de **ramener la sérénité dans la voie normale**, tant pour les ascensionnistes que les professionnels de la montagne.

La démarche se poursuit en 2020, avec quelques aménagements destinés à améliorer la fluidité du dispositif.

Emmanuel MACRON, Président de la République est par ailleurs venu une nouvelle fois en Haute-Savoie les 12 et 13 février 2020 pour aborder la question.

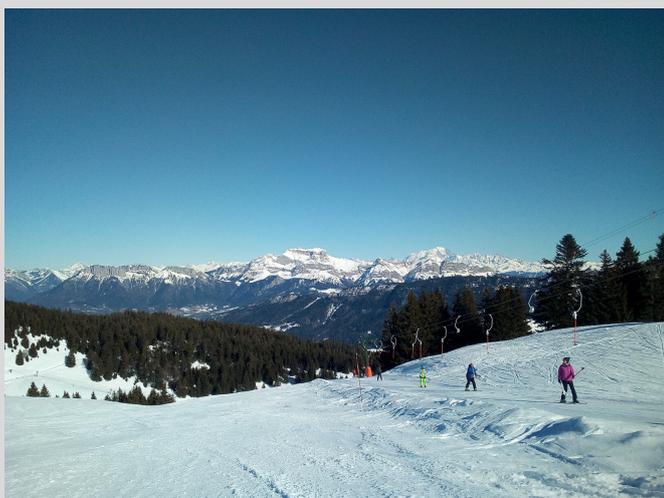


Réguler l'accès au Mont-Blanc : un enjeu écologique et de sécurité
La chaîne du Mont-Blanc depuis les chalets de la Loriaz

Sécurité en montagne : la gestion des tirs d'explosif lors des déclenchements d'avalanche

A la suite de **l'accident de tir d'explosifs** lors d'un plan d'intervention et de déclenchement des avalanches dans la station d'Arèche-la-Frasse qui a coûté la vie à **deux pisteurs artificiers** le dimanche 13 janvier 2019, la préfecture a accompagné les professionnels de la montagne dans la mise en place du moratoire sur le dispositif de déclenchement NONEL (NON Électrique) et le retour au dispositif de déclenchement dit de mèche lente.

En 2019, les services de la DREAL et de la gendarmerie nationale ont contrôlé **5 dépôts d'artifices de divertissement ou d'explosifs**. Enfin, un agrément relatif aux articles pyrotechniques a été créé par décret n° 2019-540 du 28 mai 2019. **110 personnes ont obtenu ce nouvel agrément pour le département.**



Canicule 2019

Les deux épisodes de canicule (juin et juillet 2019) ont fortement mobilisé les services de l'État et ses partenaires.

Des audioconférences quotidiennes ont été organisées afin de **prévenir les risques de décès** comme cela avait été le cas en 2003.

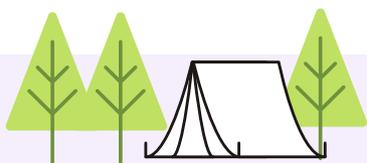
 Portez une attention toute particulière aux personnes fragiles et/ou isolées	 En cas de malaise ou de trouble du comportement, appelez un médecin	 Fermez volets et fenêtres pendant la journée et aérez la nuit
 Rendez-vous dans un endroit frais ou climatisé 2-3h par jour (cinémas, magasins...)	VIGILANCE CANICULE	 Buvez régulièrement de l'eau, sans attendre d'avoir soif, et mangez normalement
 Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h)	 Limitez vos activités physiques	 Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour (brumisateurs, douche...)

- INFORMEZ-VOUS auprès des autorités et de Météo France
- SUIVEZ les comptes officiels sur les réseaux sociaux
- RESPECTEZ les consignes données par les autorités

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR | @Flora_Beaune | @ministere_interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

La sécurité de nos concitoyens

Sécurité civile



Les campings "à risques"

Les services de l'État ont actualisé la liste des campings à risques de Haute-Savoie. Il s'agit de l'ensemble des campings du département situés sur des zones où peuvent arriver des **aléas naturels** connus à ce jour.

Après analyse de la localisation des 119 campings du département, ce sont **23 campings qui sont considérés comme étant à risques**. Ce travail d'actualisation a été validé par la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes réunie le 11 juillet 2019. La liste actualisée des 23 campings à risques du département a été fixée par arrêté préfectoral du 12 juillet 2019.

L'organisation des secours sur les domaines skiables



Un groupe de travail pluri-professionnel a été constitué afin d'améliorer l'aide à la décision permettant aux pisteurs-secouristes de déterminer efficacement les acteurs et les vecteurs de secours à engager ou à solliciter en cas d'accident sur les domaines skiables.

Cette démarche s'est accompagnée de la visite de certains domaines skiables pour une meilleure connaissance réciproque des moyens privés et publics au service de la prise en charge des patients.

L'action des forces de sécurité

Présentation des postes à cheval de la compagnie d'Annecy : *une nouvelle action des forces de l'ordre mise en place en 2019*

Du vendredi 12 juillet au dimanche 25 août 2019, la Compagnie de Gendarmerie Départementale d'Annecy a armé un poste à cheval sur ses moyens propres et appuyée par la ressource de 3 militaires titulaires du CAPEG (certificat d'aptitude de pratique équestre de la gendarmerie) issus des autres compagnies du Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie.

S'inscrivant pleinement dans la sécurité du quotidien en saison estivale, le poste à cheval provisoire a l'avantage d'offrir une visibilité et un contact privilégié avec la population.

Au total, ce sont 6 militaires qui ont procédé à des patrouilles équestres de prévention de proximité. Concrètement, 2 chevaux ont patrouillé tous les vendredis, samedis et dimanches sur une demi-journée.

Le centre équestre du Rampignon a signé une convention onéreuse avec la Gendarmerie afin de mettre à disposition : 2 chevaux, les équipements d'équitations, un van et l'accès aux installations du centre.

S'agissant d'une première sur le département, plusieurs services d'essais et de préparation se sont tenus courant juin et début juillet 2019. Il s'agissait notamment de s'assurer que les équidés ne soient pas effrayés par l'activité humaine et la circulation routière.

Les 6 secteurs de patrouilles ont été répartis sur les communes suivantes : Annecy-Le-Vieux, Meythet, Veyrier-du-Lac, Menthon-Saint-Bernard, Saint-Jorioz et Doussard. Ces communes ont toutes la particularité de connaître un pic de fréquentation en journée notamment pour leurs activités de plages ou bien encore par leurs hébergements hôteliers et de plein air.

Le nombre d'heures/gendarmes pour la saison 2019 est d'environ 200 heures pour 22 services journaliers. Principalement en prévention de proximité (85 % du temps de patrouille), des services de sécurisation des mobilités (police route, contrôle de deux-roues) ont également pu être menés. A la demande, des appuis ont été réalisés suite à des déclenchements d'alarme, disparitions de personnes ou bien lutte contre les stupéfiants.

Bien que la mission en 2019 ait été orientée principalement vers de la prévention, plusieurs procès-verbaux électroniques ont été dressés et quelques usages de stupéfiants ont été constatés.

La population a été très favorable à l'action des gendarmes à cheval. Ils ont été très bien accueillis par les professionnels et les usagers. La proximité et les échanges ont été démultipliés grâce au contact avec l'animal.

Très à l'écoute et disponible, le centre équestre a tout mis en œuvre pour faciliter l'exécution des services. Au-delà de la convention signée, il faut noter le bel engagement auprès de la Gendarmerie quand bien même l'activité du centre pouvait contraindre ses gérants.

La compagnie d'Annecy doit reconduire le dispositif en 2020 et va solliciter un renfort auprès de la Garde Républicaine afin d'étoffer le nombre de gendarmes à cheval et de patrouilles.



La sécurité de nos concitoyens

L'action des forces de sécurité

Patrouille à VTT avec la brigade départementale d'intervention de la Direction

Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) :

une nouvelle action des forces de l'ordre mise en place en 2019

La Brigade Départementale d'Intervention (BDI) au sein de la DDSP compte 14 effectifs, divisés en 2 sections : une sur le rythme hebdomadaire et une cyclique. Cela permet une bonne occupation du terrain sur la journée, en particulier entre 13h et 17h avec jusqu'à 10 effectifs mobilisés en patrouille (en absence d'activité de transfert des gardés à vue au TGI ou de maintien de l'ordre). Le trajet se fait de l'hôtel de police des Marquisats jusqu'à la gare d'Annecy.

La BDI opère à vélo de mai à octobre sur Annecy et Cran-Gévrier. Le déplacement en VTT optimise les temps d'intervention en période de fort trafic routier, assure une présence policière sur certains terrains peu propices au passage des véhicules (parcs, places piétonnes, rues du centre-ville...), et facilite le contact avec la population.

Tous les effectifs de cette unité ont participé à un stage spécifique d'intervention à vélo du 03 au 07 juin 2019, afin d'optimiser leurs interventions sur la voie publique.

A VTT et en tenue, la mission principale est la **lutte contre la délinquance de voie publique, les trafics de stupéfiants et le maintien de la paix publique** dans les quartiers. La BDI effectue des patrouilles appuyées sur le centre-ville, la gare, le bord du lac jusqu'à L'Impérial en période estivale, les quartiers de Novel et des Teppes, et sur Chorus et le Vallon à Cran-Gévrier.

Elle réalise des contrôles d'identité, prend attache avec les commerçants, des interventions sur des bagarres ou des différends, effectue des points de visibilité de rencontre et de dissuasion sur les points où des incivilités se développent.



ZOOM SUR LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

De quoi s'agit-il?

- Instauré pour la première fois en 2006 sous l'appellation de « voisins vigilants », le dispositif de participation citoyenne a été officiellement mis en place par la **circulaire ministérielle du 22 juin 2011**.
- Démarche partenariale et solidaire, le dispositif consiste à **associer les élus et la population d'un quartier ou d'une commune à la sécurité de leur propre environnement**. Si ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie, il permet en revanche de **renforcer les liens entre les élus, la population et la gendarmerie**. Il s'intègre dans la gamme existante des outils dédiés à la prévention de la délinquance et demeure **complémentaire de l'action habituelle de la gendarmerie**, notamment des services de prévention de proximité réalisée par les unités territoriales et des opérations tranquillité vacances ou tranquillité seniors.
- **La signature éventuelle d'un protocole de participation citoyenne permet en outre un encadrement strict du dispositif par la gendarmerie**, qui veille alors à ce que l'engagement spécifique des citoyens ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre. Il s'agit avant tout de la promotion de bonnes pratiques citoyennes dans un esprit de confiance renouvelé entre la population et les acteurs de la sécurité.
- L'essor de ce dispositif s'explique par le **besoin croissant de sécurité exprimé par les citoyens, associé à une augmentation globale du nombre de cambriolages dans nos territoires, y compris en zone rurale**. De même, la mise en œuvre au sein d'un département d'un premier dispositif de participation citoyenne constitue un véritable appel d'air.
- Les premiers résultats positifs attendus par la mise en place d'une telle démarche sont, entre autres, **le renforcement des solidarités de voisinage, la diminution du nombre d'atteintes aux biens, la baisse du sentiment d'insécurité, le renforcement des liens entre les forces de l'ordre et la population...** Les élus des communes voisines se montrent à leur tour souvent intéressés.

Le rôle des différents partenaires de la gendarmerie

- **Le rôle du maire :**
Le maire ou un référent municipal dédié est chargé de la **mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif**. Ce dernier lui permet d'investir pleinement le champ de la prévention et de la tranquillité publique.
- **Le rôle des résidents :**
Sensibilisés aux phénomènes de la délinquance au cours des réunions publiques, les habitants du quartier sont invités adopter des actes élémentaires de prévention :
- **surveillance mutuelle des habitations** en l'absence de leurs occupants ;
- **ramassage du courrier ;**
- **signalement, directement à la gendarmerie ou à un référent**, de tout fait susceptible de troubler l'ordre public.

Le développement des conventions de participation citoyenne

16 conventions de participation citoyenne ont déjà été signées sur le département depuis décembre 2017, dont 5 en 2019 s'agissant des communes d'Excenevex, Nernier, Menthon Saint-Bernard, Saint-Jorioz, La Balme de Sillingy, Arrâches-la Frasse.

La sécurité de nos concitoyens

Débits de boissons

Le préfet de la Haute-Savoie a modifié l'arrêté préfectoral portant règlement de police des débits de boissons et réglementant les zones protégées pour les débits de boissons et les débits de tabac le 27 juin 2019.

Cette révision a été entreprise dans un double objectif :

- la prise en compte des réformes récentes eu égard aux horaires de fermeture en faveur des communes touristiques, à la réglementation des zones protégées et étude d'impact des nuisances sonores.
- le renforcement des mesures de prévention en matière de sécurité routière et plus particulièrement la lutte contre la conduite sous l'emprise d'un état alcoolique.

Focus sur l'évolution de la délinquance

- Augmentation des atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes constatées, notamment du fait de l'augmentation des dépôts de plaintes pour **violences intrafamiliales et conjugales**.

- Stabilité des **atteintes aux biens**, même si le nombre de **cambrillages** reste élevé dans le département.

- L'action des forces de l'ordre dans le département est particulièrement tournée vers la **lutte contre le trafic de stupéfiants**, avec une augmentation des infractions relevées.



Restriction des droits à conduire

L'année 2019 a été une année noire pour la sécurité routière avec 63 personnes qui ont perdu la vie sur les routes du département. Les forces de sécurité ont mis en œuvre sur le terrain, en parallèle des mesures de prévention conduites sans relâche, une politique de sécurité routière restrictive.

Le préfet de la Haute-Savoie a ainsi adopté 3 641 arrêtés de suspension du permis de conduire sur l'ensemble du département, soit une augmentation de 6% par rapport à l'année 2018 et de 23% par rapport à l'année 2017.

Les lacs en Haute-Savoie

Garantir la sécurité de tous sur les lacs d'Annecy et du Léman

Le lac d'Annecy et la partie française du lac Léman font partie du **domaine public fluvial** (DPF) géré par l'État. Ces sites remarquables font l'objet d'une fréquentation touristique diversifiée et importante.

Pour permettre à tous de bénéficier d'un espace bien aménagé tout en garantissant la sécurité de tous les pratiquants, les services de l'État veillent aux **bons usages et pratiques sur le lac** (notamment par l'application du règlement particulier de police de la navigation (RPP)) ainsi qu'au respect des règles d'autorisations d'occupation temporaire (AOT) sur le domaine public fluvial du lac d'Annecy et du lac Léman.

Pour permettre une bonne application de la réglementation, 8 réunions « sécurité et navigation » se sont déroulées avec les forces de l'ordre, les communes concernées et les loueurs.



Contrôle commun Gendarmerie - DDT été 2019

Durant la période estivale 2019, la direction départementale des territoires (DDT) a effectué **44 journées de contrôles in-situ** (servitude de marche pied, occupation du DPF). De plus, 7 journées de contrôles coordonnés avec la Gendarmerie nationale ont été organisées durant lesquelles 80 infractions ont été relevées.

La réglementation de la navigation sur le Léman évolue

Le 25 juin 2019, la modification du règlement franco-suisse de la navigation sur le Léman (RNL) a été adoptée. Ce règlement constitue un accord bilatéral entre les autorités suisses et les autorités françaises et vise à adopter des **règles communes et harmonisées aux deux pays riverains du Léman**. Une des dispositions prises est l'interdiction de l'usage des véhicules nautiques à moteurs (jet-ski).



Journée de contrôle des bons usages et pratiques sur le lac - juillet 2019

La sécurité de nos concitoyens

La protection du consommateur

Le saviez-vous ?

"Signal Conso"

Vous êtes un consommateur et avez rencontré un problème avec une entreprise ?

Vous êtes un professionnel et souhaitez prendre des mesures correctives ou préventives suite à un signalement concernant votre activité ?



Une seule adresse :

<https://signal.conso.gouv.fr>

ZOOM SUR LES FRAUDES DANS LE DOMAINE DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

La rénovation énergétique est une priorité gouvernementale pour prendre en compte les dérèglements climatiques et **améliorer le pouvoir d'achat des ménages**. Dans ce secteur, l'isolation des combles à 1 € est une offre commerciale particulièrement attractive, proposée par des entreprises signataires d'une charte avec le ministère de la transition écologique, dans le cadre du **dispositif « coup de pouce économies d'énergie »**.

Un nombre croissant de signalements de consommateurs sont reçus par les services de l'État : 1 770 plaintes ont été enregistrées par les services de la DGCCRF entre août 2018 et août 2019, soit une hausse de 20% en un an. Les contrôles réalisés ont mis en évidence des **pratiques trompeuses** aux conséquences économiques fortement préjudiciables aux consommateurs, des campagnes de démarchage très agressives, ainsi que des entreprises proposant une isolation des combles à 1 € sans être signataires de la Charte gouvernementale. En outre, les travaux réalisés par ces entreprises peu scrupuleuses sont souvent de piètre qualité et font l'objet de malversations.

Ces manquements sont non seulement préjudiciables aux consommateurs, trompés sur la qualité de la prestation réalisée, mais également aux professionnels qui travaillent dans le respect des règles, créant ainsi une situation de concurrence déloyale tout en nuisant à l'image de l'ensemble des professionnels œuvrant dans ces secteurs d'activité.

La direction départementale de la protection des populations (DDPP) de la Haute-Savoie reste donc pleinement mobilisée sur ce sujet et les actions de contrôles se poursuivront en 2020. Les consommateurs sont invités à consulter les conseils pratiques de la DGCCRF avant toute démarche.

Le lait cru en Haute-Savoie

Suite à la survenue de plusieurs cas de syndromes hémolytiques et urémiques (SHU) chez de jeunes enfants, liés à la consommation de fromages au lait cru, les exploitants de restauration collective ont été sensibilisés au fait qu'il était déconseillé de faire consommer à des enfants de moins de 5 ans, en l'état, du lait cru et des fromages au lait cru. Les populations fragiles peuvent néanmoins consommer sans danger - outre les fromages au lait pasteurisé - les fromages au lait cru à pâte pressée cuite (emmental, comté, beaufort, abondance,...) ou les fromages au lait cru lorsqu'ils sont cuisinés.



Contrôle effectué sur les jouets en vente - décembre 2019

2 823 inspections, et plus précisément :

- 1 311 concernant la protection et la sécurité du consommateur ;
- 1 308 concernant la sécurité sanitaire de l'alimentation ;
- 204 concernant la santé, la protection animale et l'environnement :
 - dont 138 en protection animale

La protection des populations

par les services de la DDPP

306 signalements externes traités, dont :

- 265 relevant de la protection du consommateur
- 41 relevant de la protection animale

NB : les 3/4 sont intégrés dans la programmation des inspections, les autres font l'objet d'un traitement spécifique

561 prélèvements effectués tous produits confondus mis en vente

2 092 demandes de professionnels instruites (agrément, certificats d'exportation, certificats d'habilitation, de capacité ...)

La sécurité de nos concitoyens

La protection animale

Le saviez-vous ?

La **maltraitance animale** est une infraction pénale pouvant être caractérisée tant par des violences physiques (coups, blessures etc.) que par des situations de privation (privation de nourriture, d'eau notamment) ou de négligence (absence d'entretien et de soins) préjudiciables à l'animal.



41

C'est le nombre de signalements externes traités par la DDPP relevant de la protection animale.

138

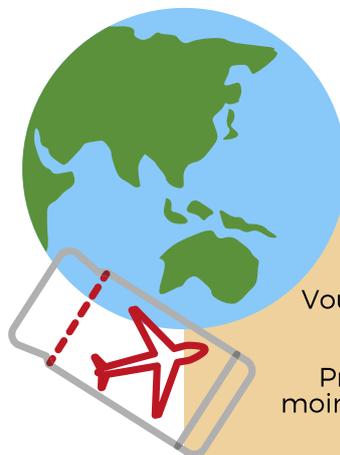
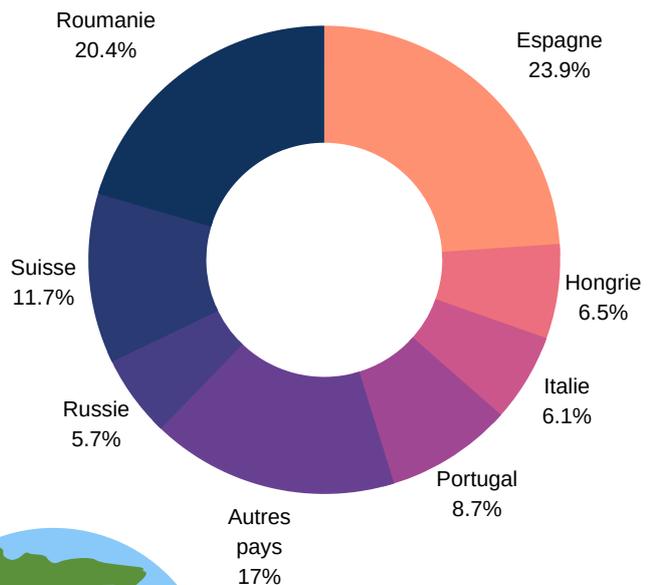
C'est le nombre d'inspections réalisées par la DDPP concernant la protection animale.

La rage, un risque toujours d'actualité

La rage est une maladie grave qui touche tous les mammifères, qui est transmissible à l'homme et toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. La maladie tue une personne toutes les 10 min. dans le monde. **Si la France est indemne de rage depuis 2001, des cas sont régulièrement détectés** et proviennent tous de contaminations qui ont eu lieu dans les pays où cette maladie sévit encore ou par des animaux importés, ne présentant pas les garanties exigées par la réglementation.

En 2019, **230 chiens et chats** nés à l'étranger ont été introduits en Haute-Savoie : près des 2/3 provenaient de pays à risque de rage. Malgré ce risque, 40 % d'anomalies à l'importation ont été détectées et la DDPP a dû procéder à la **mise sous surveillance de plus de 80 animaux**. Cette mise sous surveillance est contraignante (visites obligatoires chez le vétérinaire, interdiction de sortie de la commune, de contact avec d'autres animaux, déplacement de l'animal en laisse et muselé...) et longue (la période d'incubation de la rage pouvant aller jusqu'à six mois).

Origines des 230 chiens et chats introduits en 2019 en Haute-Savoie (source I-CAD) :



Voyager et les animaux

Vous envisagez un voyage avec votre animal ou avez un projet d'achat à l'étranger ?

Prenez conseil auprès de votre vétérinaire au moins quatre mois avant votre départ et consultez le site du ministère de l'agriculture et de l'alimentation :

<http://agriculture.gouv.fr/gare-a-la-rage>

La sécurité de nos concitoyens

Focus sur la sécurité routière

Sécurité routière : Vivre, ensemble !

Alors que les nombres d'accidents corporels et de blessés sont en baisse respectivement de 14 % et 13 %, **63 personnes ont perdu la vie** sur les routes de Haute-Savoie, en 2019, toutes catégories confondues (41 en 2018) soit une hausse de 54 %. **En 2019, cette situation dégradée en matière de sécurité routière dans le département a appelé une mobilisation générale de tous les acteurs pour inverser la tendance et garantir la sécurité de tous les usagers de la route.**

En juillet, le préfet de la Haute-Savoie, a réuni en urgence un comité de sécurité routière afin d'organiser l'action de l'État pendant la saison estivale, tant sur les aspects de prévention que de répression et a lancé le dispositif de mise sous **éthylotest antidémarrage administratif (EAD)**.

En cas d'infraction routière liée à l'alcool du contrevenant, le préfet peut décider que le droit à conduire soit limité à un véhicule équipé d'un dispositif homologué EAD. Si un **délit en état alcoolique ou en état d'ivresse** manifeste est commis, le juge peut aussi obliger le conducteur à conduire un véhicule équipé d'un EAD. En 2019, 12 conducteurs ont été concernés par cette mesure.

En septembre, pour aller plus loin dans la lutte contre le fléau de l'insécurité et de la délinquance routières, le préfet de la Haute-Savoie a lancé les **assises de la sécurité routière** qui a réuni les parlementaires, les collectivités, les services de l'État, les forces de l'ordre, les associations, les professionnels de santé, les mutuelles et les assureurs.

Ces assises ont abordé la protection des usagers vulnérables ainsi que la prévention contre les comportements à risque.

Malgré les efforts de prévention et de répression déployés, **les comportements peinent à changer**. Les principales causes de ces accidents mortels sont et restent la vitesse, excessive et/ou inadaptée (34 %), l'inattention (19 %), la conduite sous l'emprise alcoolique (13 %) et les dépassements dangereux (9 %).



Contrôle éthylotest antidémarrage administratif (EAD) - juillet 2019



Assises de la sécurité routière
septembre 2019

Les forces de l'ordre sont présentes sur nos routes

En 2019, la Gendarmerie nationale et la Police nationale, ont effectué :

- **124 318 dépistages d'alcoolémie** (113 909 en 2018) dont 3130 se sont avérés positifs (2,5 %).
- **6 370 dépistages de stupéfiants** (4 903 en 2018) dont 1364 se sont avérés positifs (21,4 %).
- **10 818 véhicules contrôlés en excès de vitesse** (8 435 en 2018)

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.**

Quelques chiffres

- Chaque jour, dans notre département, ont été contrôlées :
 - **9 personnes sous l'emprise de l'alcool** (10 en 2018).
 - **4 personnes sous l'emprise de stupéfiants** (4 en 2018).
 - **30 personnes en excès de vitesse** (23 en 2018).
- 63 % des tués (40 morts) sont des **usagers vulnérables** : 14 motocyclistes, 7 cyclomoteuristes, 7 cyclistes et 12 piétons.
- augmentation de 46 % en un an de la **mortalité des piétons et cyclistes** (19 en 2019 contre 13 en 2018).
- 1 piéton sur 4 est responsable de son décès.

L'État agit, une action de sensibilisation tous les trois jours !

Dans le cadre du programme annuel d'actions de sécurité routière (PDASR) 2019, la coordination sécurité routière de la Haute-Savoie a réalisé **128 actions de prévention** pour un montant de 70 000 € :

- 30 en direction des jeunes dont trois sessions de « *Crash tests pour toute une génération de lycéens haut-savoyards* » ;
- 54 pour la lutte contre l'alcool et les stupéfiants au volant ;
- 5 en direction des deux-roues motorisés ;
- 6 en direction des cyclistes ;
- 10 à destination des seniors ;
- 5 pour les entreprises.



La rénovation énergétique des logements

En 2019, grâce au programme Habiter Mieux de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), **839 ménages dont 241 en zone PPA** ont réalisé des travaux de rénovation énergétique dans leur logement.

La dotation de l'Anah pour financer ces travaux **s'élève à 5,2M€** (454 logements en copropriété et 385 logements individuels) dont 1,5 M€ pour 134 logements en copropriété et 107 logements individuels en zone PPA.

3ème conférence départementale de l'eau

En décembre 2019, le préfet de la Haute-Savoie et le président du département ont réuni les acteurs de l'eau en Haute-Savoie (élus, services de l'État, associations environnementales, fédération départementale de la pêche et des milieux aquatiques, associations de sports en eaux vives, chambres consulaires et sociétés fermières) sur **le thème "eau et urbanisme"**.

La question du **dérèglement climatique**, dont les conséquences sont dès aujourd'hui perceptibles, a été un des thèmes traités lors des dernières assises nationales de l'eau. Ces dernières appellent à un changement de modèle, et notamment à renforcer la relation eau et urbanisme.



Conférence départementale de l'eau
décembre 2019

La gestion de l'eau doit devenir un déterminant des politiques d'aménagement et d'urbanisme



Cet objectif passe en priorité par une **rénovation de la politique des captages** gérant l'eau potable et la **réduction de micropolluants** dans les milieux aquatiques. Protéger signifie aussi garantir un meilleur fonctionnement des milieux et développer des solutions fondées sur la nature dans le cadre des politiques d'aménagement du territoire.

Une gestion des eaux pluviales mieux intégrée doit être encouragée pour **réduire ou prévenir les phénomènes d'inondation en centre urbain**. Il s'agit par exemple d'encourager l'infiltration des eaux en ville grâce à des sols plus perméables.

Aussi, la conciliation des différents usages de l'eau reste un **enjeu majeur sur les territoires**. L'État accompagnera les collectivités par le développement et la mise en œuvre d'outils adaptés : généraliser d'ici 2025 les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), intégrer des mesures spécifiques dans les documents de référence de la séquence "éviter, réduire, compenser" (ERC), généraliser les schémas directeurs de gestion des eaux pluviales d'ici 2026 et assurer une plus forte intégration des enjeux «eau» dans les documents de planification en urbanisme (schéma de cohérence territoriale (SCot), et plan local d'urbanisme (PLU)).



Plan de prévention du bruit des grandes infrastructures de transports terrestres de l'État en Haute-Savoie Echéance 2019-2023



Approuvé le 18 septembre 2019
par le préfet de la Haute-Savoie
et annexé à l'arrêté préfectoral
n°DDT-2019-1473

Direction départementale des Territoires de la Haute-Savoie

Membre de la transition écologique et urbaine

ZOOM SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

Le plan de prévention du bruit des grandes infrastructures de transports terrestres de l'État (PPBE) dans le département de la Haute-Savoie pour la période 2019-2023 a été approuvé par le préfet de la Haute-Savoie le 18 septembre 2019.

Le PPBE de l'État en Haute-Savoie concerne les **actions préventives et curatives des situations de fortes nuisances liées aux infrastructures routières nationales** concédées et non concédées dont le trafic annuel est supérieur à 8 200 véhicules par jour.

Les infrastructures ferroviaires en Haute-Savoie n'ont pas été prises en compte, leur trafic étant inférieur au seuil de trafic (82 trains/jour) fixé par la directive européenne.

Environnement et biodiversité

Focus sur le plan de protection de l'atmosphère de la Vallée de l'Arve

Travail partenarial associant l'ensemble des acteurs du territoire (élus, associations, secteurs émetteurs, citoyens), la révision du plan de protection de l'atmosphère (PPA) en vallée de l'Arve en 2019 a rassemblé **plus de 300 participants** et donné lieu à plus d'une trentaine de réunions.



Approbation du PPA - 29 avril 2019

Un plan d'action confirmé et financé

Le plan d'action, modifié pour intégrer les différentes remarques et recommandations issues de la phase de consultation, a été validé par arrêté préfectoral le 29 avril 2019. Il comprend 30 actions réparties en 5 axes :

- collectif et transversal ;
- résidentiel et tertiaire ;
- activités économiques ;
- transport et mobilités ;
- ressources et déchets.

Les engagements financiers des différents partenaires couvrent 92 % des actions et ce, dès le démarrage du plan. L'État, premier financeur du plan, contribue à hauteur de 6,7 M€. Le conseil régional et le conseil départemental apportent respectivement 5 M€ et 2,5 M€. Les EPCI participent également de manière importante et apportent 15 % de l'enveloppe.

Le PPA2 est entré en phase opérationnelle

Il se fixe des objectifs ambitieux pour respecter, à l'échéance du plan, les valeurs limites applicables en matière de qualité de l'air, mais également d'un point de vue sanitaire.

Ainsi, le plan permettra, à l'horizon 2023, une réduction de 50 % de la mortalité attribuable à la pollution atmosphérique et un gain moyen d'espérance de vie de 5 mois et tendra au respect des limites d'exposition chronique recommandées



L'équipe-projet du PPA

par l'organisation mondiale de la santé tant pour les particules fines PM10 que PM2,5. Il vise aussi une réduction de 24% des oxydes d'azote afin de supprimer toute population résidente exposée à des dépassements de leur valeur limite annuelle.

Une chargée de mission, recrutée au sein du SM3A en juin 2019, anime la démarche pour le compte de la nouvelle gouvernance co-construite du PPA en lien avec l'équipe-projet et les différents partenaires. Sur les 30 actions du plan, moins d'un an après, 11 sont en cours d'exécution et 12 autres sont lancées. Les actions sur le secteur résidentiel (poursuite du fonds air bois et interdiction des foyers ouverts, à compter du 1er janvier 2022, en application de l'arrêté du 3 décembre 2019) apporteront les réductions d'émissions de particules fines les plus significatives.

La CL'Air, nouvelle instance de gouvernance, pour poursuivre le travail partenarial

La Commission Locale de l'AIR (CL'AIR) est l'instance de suivi et de pilotage du plan d'actions. Réunie à deux reprises en 2019, elle a permis de suivre le déploiement des premières actions et de rendre compte du travail des différentes commissions thématiques et des arbitrages rendus par le Bureau du PPA qui ont mobilisé les partenaires et les acteurs du PPA à neuf reprises depuis juillet dernier.

Un site internet dédié au PPA : www.mavallee-enclair.fr a également été lancé afin de mieux informer la population sur la qualité de l'air du territoire et sur l'avancement de la démarche.

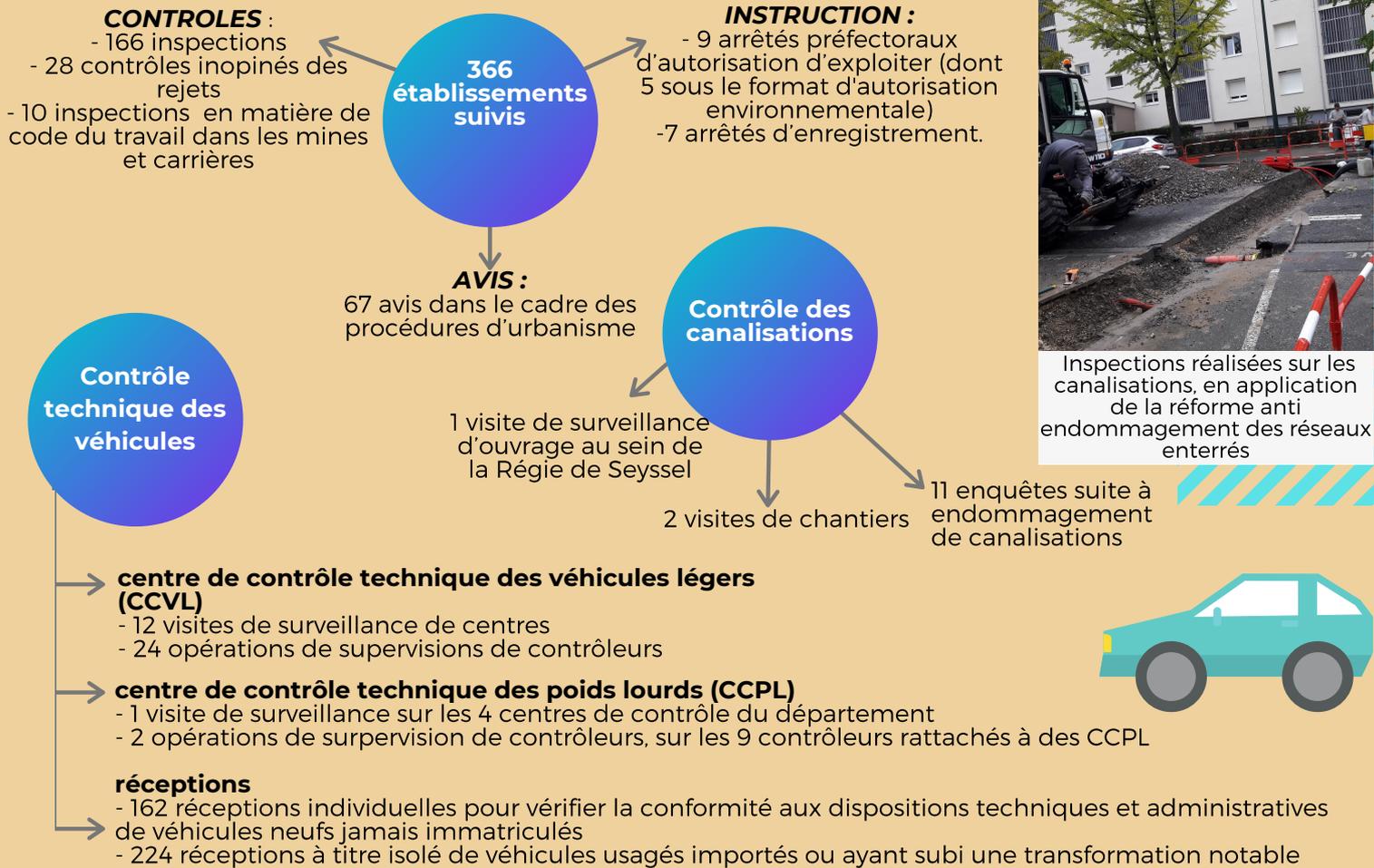


Environnement et biodiversité

L'action des services de l'UiD-DREAL

En chiffres

Installations classées pour la protection de l'environnement

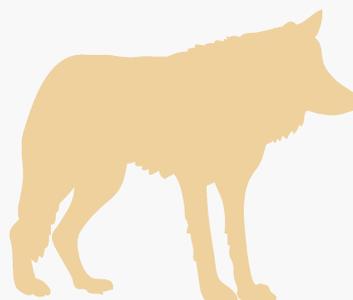


Le loup en Haute-Savoie

En 2019, la présence permanente du loup en Haute-Savoie a été constatée sur trois zones (Aravis, Bornes et Chablais). Cette présence a engendré des dommages aux troupeaux domestiques plus importants que par les années passées. Ainsi, **82 attaques** pour 270 victimes (97 % sont des ovins et 3 % des caprins) ont été indemnisées **pour un montant d'environ 95 000 €** contre 60 000 euros en 2018.

La direction départementale des territoires (DDT) accompagne les éleveurs pour prévenir ces attaques et protéger les troupeaux : 124 contrats « mesures de protection contre la prédation » ont été passés avec les éleveurs pour un montant d'aides de 700 000 € (investissements matériels, chiens de protection, gardiennage, accompagnement technique et analyses de vulnérabilité). De plus, 11 autorisations de tir de défense ont été délivrées dont un a évolué en tir de défense renforcé autorisant l'intervention de près de 40 chasseurs.

Le **comité départemental « loup »**, présidé par le préfet, composé des services de l'État, des collectivités territoriales et parlementaires concernés localement par la présence du loup, des représentants des professions agricoles et forestières ainsi que des associations d'éleveurs, de chasseurs et environnementales s'est réuni deux fois en 2019. Cette instance d'information et de concertation dresse un bilan relatif à la présence du loup dans le département et échange sur les orientations nationales et locales à mettre en œuvre pour faire diminuer le nombre de victimes.



Grand débat national et mouvement dit des gilets jaunes

Le suivi et les remontées opérationnelles liés au mouvement dit des gilets jaunes a fortement mobilisé les services de la préfecture (le SIDPC notamment) durant toute l'année 2019 (et depuis novembre 2018). Outre le suivi quotidien, les services de l'État ont géré chaque samedi les conséquences des actions qui ont ponctuellement impacté de manière significative le **réseau autoroutier haut-savoie**.

Suite au mouvement, le Président de la République a lancé un grand débat national afin de **faciliter l'expression des citoyens**.

En Haute-Savoie, ce sont **211 cahiers citoyens** qui ont été ouverts, sur les 279 communes du département, et 168 cahiers comportaient au moins une contribution.

74 réunions d'initiatives locales ont été tenues, dont 14 d'entre elles animées grâce à un vivier d'animateurs constitué pour l'occasion.

Les échanges ont tourné autour de **quatre grands thèmes** : la transition écologique, la fiscalité et les dépenses publiques, la démocratie et la citoyenneté et l'organisation de l'Etat et des services publics.

Le grand **débat national** en 6 questions



#GrandDebat

Le préfet de la Haute-Savoie a également tenu à rencontrer les **élus locaux et les responsables associatifs** pour recueillir leur ressenti sur les questions de transfert de compétences, le rôle de l'Etat, l'engagement citoyen et la vie associative.

Tornade de juillet 2019 : faire face au changement climatique

2019 en Haute Savoie restera marquée par la tornade dans la nuit du 1er au 2 juillet, avec des dégâts aux forêts considérables.

Cette tempête a renversé **près de 57.000 m3 de bois remarquables, soit la moitié de la mise sur le marché annuelle des forêts publiques de Haute Savoie**.

Ce sont les communes de Magland, Sallanches, Nancy-sur-Cluses, Les Clefs, Faverges-Seythenex et Doussard qui ont été les plus touchées.

Le temps de la reconstitution des forêts viendra en 2020 mais les réflexions ont déjà été engagées dès 2019 pour faire les bons choix d'essence dans le **contexte du changement climatique** qui s'impose à tous. Les collectivités territoriales (conseil départemental, conseil Savoie Mont Blanc, conseil régional) et les services de l'État se sont mobilisés en soutien des communes touchées et dès le début de la crise, d'une ampleur exceptionnelle.



Conséquences de la tornade sur Magland
Juillet 2019 © ONF 74

L'aide apportée aux collectivités territoriales

Suite à la tempête, l'État mobilise une enveloppe financière de l'ordre de **100 000 € en faveur des collectivités de la vallée de l'Arve** les plus touchées afin de les aider principalement à reconstituer le peuplement forestier dévasté par les fortes intempéries.

La lutte contre la fraude

La fraude est par nature multiple et difficilement détectable. Néanmoins, plusieurs services de l'État et dispositifs participent de la lutte contre la fraude.

Le **CODAF** (Comité opérationnel départemental anti-fraude), placé sous l'autorité conjointe du préfet de la Haute-Savoie et du procureur de la république près le tribunal judiciaire du chef-lieu de département, est chargé de définir les procédures et actions prioritaires à mettre en place pour améliorer la coordination en matière de **lutte contre les fraudes portant atteintes aux finances publiques et contre le travail illégal**.



En préfecture, la lutte contre la fraude, c'est aussi la lutte contre la **fraude documentaire**. Cette action est menée par la référente fraude départementale.

Le contrôle fiscal est notamment effectué par les services de la DDFiP. Retrouvez quelques chiffres de cette action ici.

Le plan hiver 2019 - 2020

Du 1er novembre au 31 mars, des places d'hébergement d'urgence complémentaires aux places d'accueil permanentes sont mobilisées pour les personnes à la rue. En plus des 523 (+ 31 % par rapport à 2018) places d'hébergement d'urgence permanentes, se sont ajoutées 403 (+ 10 % par rapport à 2018) places, ce qui constitue **un total de 926 places** et une augmentation de 21 % par rapport à l'hiver précédent.

En 2019, il y a eu un développement des places d'hébergement d'urgence mises à disposition directement par le 115 pour les associations qui organisent les maraudes afin de leur permettre d'orienter rapidement les personnes sans abri qui acceptent une place d'hébergement d'urgence.

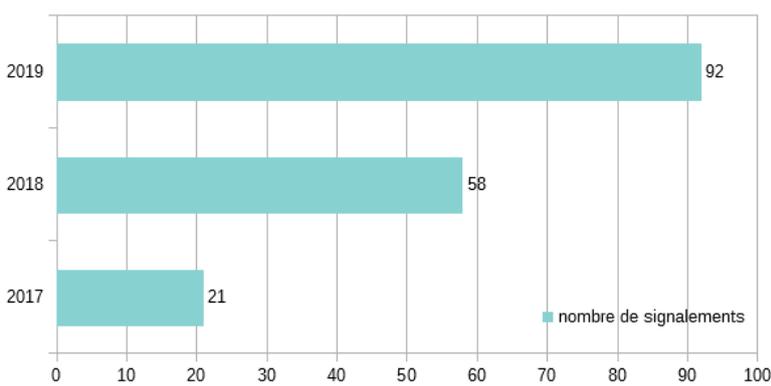
Cette année, **11 places d'hébergement pérennes à destination des femmes victimes de violences** ont été créées, ce qui fait un total de 84 places annuelles en Haute-Savoie.

A la sortie de l'hiver, la plupart des ménages ont été orientés et accompagnés vers des dispositifs temporaires ou définitifs (logements).



Visite d'un centre d'hébergement d'urgence
Février 2019

Evolution des cas de fraudes signalés par la référente fraude départementale aux parquets en Haute-Savoie



Quelques chiffres

- **71 actions CODAF** en 2019 (contre 61 en 2018)
- **14 millions d'euros** récupérés en matière de lutte contre la fraude à travers l'action du CODAF
- **92 signalements de cas de fraude documentaire**
- **429 opérations de contrôle fiscal externe** réalisées par les services de la DDFiP
- **19,7 millions d'euros de droits rappelés** et 10,3 millions d'euros de pénalités
- **7 dépôts de plainte** pour fraude fiscale et 5 dénonciations obligatoires au parquet

Seconde édition des assises territoriales de l'islam

Une seconde édition des assises territoriales de l'islam s'est tenue le 17 décembre 2019 à l'occasion d'une réunion plénière clôturant une **phase de concertation et d'échanges avec les représentants de la communauté musulmane**.

Cette réunion a permis l'expression des attentes des représentants locaux du culte musulman, de responsables d'associations culturelles ou culturelles musulmanes mais également d'élus locaux face à l'organisation de l'islam de France.

Les échanges ont porté sur trois thèmes principaux : **mieux vivre en France, mieux vivre sa religion et être mieux représenté**.

Plusieurs propositions ont été faites, comme celle de voir des imams formés en France, connaissant le contexte social et culturel de notre pays.

Urbanisme : les commissions d'aménagement

La commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

La CDAC est compétente pour examiner les **demandes d'autorisation d'exploitation commerciale** (ex : pour les commerces avec une surface supérieure à 1 000 m²).

En 2019, un important travail a dû être réalisé par les services de la préfecture en vu d'intégrer les nombreuses dispositions de la loi ELAN relatives au fonctionnement des CDAC. Une de ses dispositions consiste en l'obligation de fournir une analyse d'impact pour toute nouvelle demande d'autorisation déposée après le 1er janvier 2020, réalisée par des organismes habilités. Ces habilitations ont été préparées par les services de l'État, avec un afflux de demandes à partir du mois de juillet. A ce jour, on compte 27 organismes habilités pour le département.

L'obligation de la réalisation de cette analyse d'impact à compter du 1er janvier 2020 a entraîné le dépôt de nombreuses demandes au cours du dernier trimestre 2019, qu'il a fallu instruire et qui ont eu pour conséquence la réunion de cinq CDAC pour les seuls mois de janvier et février 2020, avec l'examen de 8 dossiers.

Nombre de CDAC réunies en 2019 : 7

Nombre de dossiers examinés en 2019 : 9 (+ 2 en procédure tacite)

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS)

La CDNPS concourt à la **protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie** et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable.

Nombre de CDNPS réunies en 2019 : 10

Nombre de dossiers instruits en 2019 : 55

La commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)

Cette commission, présidée par le préfet et animée par la direction départementale des territoires (DDT), veille à la **préservation des espaces non renouvelables** et d'autant plus précieux qu'ils sont indispensables au maintien d'une agriculture de montagne de qualité, de la biodiversité, des paysages mais aussi à l'attractivité du territoire haut-savoyard.



Réunion de la CDPENAF
Janvier 2019

L'État veille à limiter la consommation de l'espace agricole ou naturel dans le département car la Haute-Savoie connaît un développement et un dynamisme exceptionnels tant démographique qu'économique. Si, il y a encore 15 ans, plus de 400 hectares agricoles étaient artificialisés chaque année, ce chiffre est aujourd'hui **inférieur à 200 hectares**.

L'État a été associé à l'élaboration ou à la **révision de quatre schémas de cohérence territoriale** (Scot du Chablais, Fier-Aravis, Cœur de Faucigny et Annemasse Agglomération) et de **102 procédures de plans locaux d'urbanisme (PLU)**. En 2019, 35 PLU ont été approuvés.

Nombre de CDPENAF réunies en 2019 : 14

Nombre d'avis émis en 2019 : 47 avis sur les plans locaux d'urbanisme et schémas de cohérence territoriale (37 PLU, 5 PLUi, 2 Scot) en cours d'élaboration.

Le saviez-vous ?

La Haute-Savoie, c'est :

- une superficie de 4 388 km²
- 279 communes
- 3 communautés d'agglomération
- 18 communautés de communes
- 823 928 habitants
- 2 lacs alpins représentant 91 km littoral et 261 km² qui relèvent de la France
- 185 000 ha de forêt
- 134 000 ha de surface agricole utile



Fiscalité de l'urbanisme

En 2019, la direction départementale des territoires assure l'instruction des dossiers reçus par les communes et la DDFiP. Ainsi, ont été émis 10 186 titres pour un recouvrement de 53,43 M€ de la taxe d'aménagement dont 35,13 M€ au titre de la part communale et 18,30 M€ pour la part départementale.

territoire
SCOT
fiscalité
urbanisme
Haute-Savoie
aménagement
département
commission
sols

Le saviez-vous ?

Plus de **65 500 ha** relèvent du régime forestier en Haute Savoie, soit **36% de la forêt haut-savoiarde** pour 283 forêts de collectivités et 22 forêts domaniales de l'Etat.

Grâce au projet Symbiose Surface+ piloté par la région, **10 nouvelles forêts de collectivités** ont rejoint en 2019 le régime forestier, outil performant de gestion durable et certifiée des forêts, assuré au profit des propriétaires publics par l'ONF.



Gestion du bois - Magland - © ONF 74

Grands projets d'aménagement du territoire

Ces grands projets sont souvent suivis par plusieurs services de l'État et **les sous-préfets d'arrondissement**.

Quelques exemples de projets avancés en 2019 :

- **Kandahar** : suivi du chantier et financement de la mise aux normes de la piste verte des Houches pour permettre les épreuves de **coupe du monde de slalom géant et slalom parallèle des 8 et 9 février 2020** qui furent un beau succès. Le préfet a effectué une visite sur site le 19 avril 2019.
- **Funiflaine** : suivi du dossier de cet ambitieux projet par la sous-préfecture de Bonneville, en lien avec la direction départementale des territoires.

Opérations et projets en espaces protégés

Le service de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des deux Savoie réalise entre autres le suivi de ces projets en espaces protégés, en lien avec d'autres services et partenaires. Quelques exemples d'opérations en 2019 :

Annecy : Clos des Capucins et reconversion en maison pour seniors,

Clermont : Réalisation d'un jardin public côté esplanade du château,

La Roche-sur-Foron : Étude architecturale pour la reconversion du site de l'ancien hôpital Andrevatan

Rumilly : Jardin de ville, parvis de l'église,

Thônes : Requalification de l'îlot Rousseau à l'arrière de la place des arcades et de l'église,

Thonon-les-Bains : Projet structurant de création d'un nouveau pôle intermodal sur l'emprise SNCF.

Les déclarations d'utilité publique (DUP)

Les DUP préalables aux expropriations sont des actes élaborés à la suite de procédures garantant de la consultation préalable de toutes les parties.

Ces opérations d'aménagement suivies par les services de la préfecture sous l'angle des procédures de DUP donnent lieu à de nombreuses instructions de dossiers et à l'organisation d'**enquêtes publiques**.

En 2019 et en ce début d'année 2020 ont été **déclarés d'utilité publique** :

- l'aménagement du centre-ville de SEVRIER (déclaration d'utilité publique du 4 juillet 2019) ;
- la création du véloroute Sud Léman à NERNIER, MESSERY, EXCENEVEX et SCIEZ (arrêté de DUP du 13 novembre 2019) ;
- la sécurisation hydraulique du torrent de la Griez AUX HOUCHES (arrêté de DUP du 9 janvier 2020).

En 2019 de nombreuses demandes ont été déposées et instruites et **sont encore en 2020 en cours d'instruction**. Elles concernent, pour les plus emblématiques :

- à MORZINE : le projet de réalisation d'un téléphérique « express Morzine -Avoriaz » et sa gare multimodale ;
- à ANNECY (commune déléguée de PRINGY) : l'aménagement de la ZAC de Pré-Billy ;
- pour les communes de CONTAMINES-SARZIN, MARLIOZ, SALLENOVES, la restauration morphologique du lit des Usses -plaine de Bonlieu ;
- à LA CLUSAZ, l'aménagement de la retenue de la Colombière à LA CLUSAZ ;
- à PRAZ SUR ARLY : l'aménagement d'une retenue collinaire et d'un plan d'eau ;
- AUX HOUCHES la construction d'une centrale hydroélectrique sur le torrent du Bourgeat ;
- à ANDILLY une déclaration d'utilité publique pour la zone touristique et de loisir du site « Grand parc d'Andilly » ;
- à MAGLAND un projet d'amélioration de la sécurité de la RD 1205 au lieu-dit : Bellegarde ;
- à MONT-SAXONNEX : l'aménagement de la traversée du chef lieu (RD 286).



Aménagement du territoire

ZOOM SUR L'INSTAURATION DES SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS



En application de l'article L. 125-6 du code de l'environnement, introduit par la loi ALUR du 24 mars 2014, 38 sites ont été placés sous le régime des Secteurs d'Information sur les Sols, ou SIS.

Le code de l'environnement précise que les sites concernés « comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publiques et l'environnement ».

Toute demande de permis d'aménagement ou de construction sur un site classé en SIS devra ainsi être accompagnée d'une attestation, établie par un bureau d'étude certifié, indiquant que la pollution résiduelle des sols n'induit pas de risques sanitaires pour les personnes, compte tenu de l'usage envisagé.

Ces dispositions visent à faciliter la reconversion d'anciennes zones industrielles notamment en zone résidentielle, en définissant un cadre réglementaire précis pour les projets situés sur des sites incomplètement dépollués et dont les responsables ont disparu ou se sont révélés défaillants.

Ces SIS ont été mis en place par 13 arrêtés préfectoraux du 16 mai 2019, pris à l'échelle des communautés de communes concernées. Leur liste est susceptible de faire l'objet d'une mise à jour annuelle. Ils sont consultables sur le site des services de l'État en Haute Savoie :

<http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/ICPE/SIS-et-SUP>



Relations avec les collectivités et soutien aux territoires

Le soutien financier aux collectivités

113 projets d'investissement des collectivités ont été aidés par l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour **un montant total de subventions de 13 millions d'euros**.

Cet accompagnement financier de l'État, qui a bénéficié en majorité aux communes rurales de moins de 5000 habitants, permettra la réalisation de nouveaux équipements publics (écoles, crèches, rénovation thermique des bâtiments publics, transport doux, équipements sportifs ou touristiques) générant un montant d'investissement global de plus de **100 M€ pour la Haute-Savoie en 2019**.



10 projets de construction de bâtiments publics exemplaires en matière d'efficacité énergétiques et de valorisation des ressources locales (filiale bois des Alpes) ont bénéficié de subventions majorées pour un montant total de 3,1 M€. Cet accompagnement financier renforcé est reconduit en 2020 pour encourager les collectivités à s'engager dans une démarche de développement durable et de transition énergétique.

Dans un souci de simplification pour les collectivités, **les demandes de subventions ont été entièrement dématérialisées en 2019**.

Relations avec les collectivités et soutien aux territoires

Le suivi du dispositif de contractualisation

Il s'agit d'un dispositif qui concerne **le conseil départemental, le Grand Anney et la commune d'Anney**. La contractualisation faite avec l'État consiste en l'engagement de maîtrise de leurs dépenses réelles de fonctionnement.



Durant le 1er semestre 2019 de nombreux échanges avec les services des collectivités concernées ont permis de vérifier la mise en œuvre concrète des engagements contractuels, notamment par la prise en compte réelle des **opérations de retraitement de dépenses** qu'elles avaient elles même sollicitées.

Tout ce travail a permis d'établir que **les collectivités respectaient bien les 1,2 % d'augmentation autorisée**. Le même dispositif sera reconduit en 2020.



Les conséquences de la loi NOTRe en matière d'eau et d'assainissement

Tout au long du 1er semestre 2019, les services de la préfecture ont été questionnés sur ce sujet et ont dû collecter les délibérations des communes décidant de s'opposer au transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement au 1er janvier 2020.

En Haute-Savoie, 13 communautés de communes disposent désormais de ces compétences au 1er janvier 2020. En revanche, 8 communautés de communes ont fait jouer une minorité de blocage permettant de repousser la prise en charge de l'une ou l'autre des compétences en 2026.



Composition des conseils communautaires

Un important travail a été engagé par les services de la préfecture pour la détermination des compositions des conseils communautaires dans la perspective des **élections municipales de mars 2020**.

Le système électoral prévoyant **l'élection au suffrage universel direct** des conseillers communautaires, ces derniers font l'objet d'un fléchage lors de l'établissement des listes des candidats aux municipales.

Il convenait donc de déterminer pour chacune des communes membres des EPCI, **le nombre de délégués** auquel elles pouvaient prétendre.

Un travail important de collationnement des délibérations de toutes les communes du département et de calcul du respect de la loi via les accords locaux a été réalisé sur le premier semestre 2019. A l'issue, **les arrêtés déterminant le nombre des représentants des communes au sein des 21 EPCI à fiscalité propre** ont été établis début octobre et communiqués aux acteurs locaux intéressés.

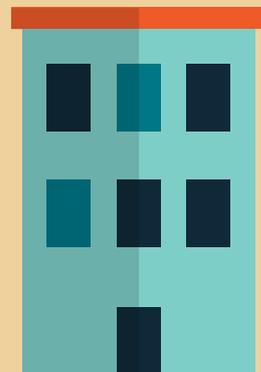


Un nouveau groupement d'intérêt public (GIP) : la Foncière de la Haute-Savoie

La préfecture est intervenue dans la procédure de création de ce GIP, dont l'objet à but non lucratif est de **mettre en commun les moyens de ses membres nécessaires à la constitution d'un patrimoine foncier public pérenne**, pour la mise en œuvre des politiques publiques de ses membres, sous l'égide de l'EPF 74.

L'originalité du dispositif consiste pour le bénéficiaire de ce dispositif à **être propriétaire de l'immeuble mais pas du terrain sur lequel il est bâti**, dans le cadre d'une location longue durée de 99 ans. Le travail de la préfecture tout au long du processus de création a permis de **vérifier la légalité de la convention constitutive de ce GIP**, sur un délai d'instruction de 4 mois en lien avec d'autres services de l'État (la DDFiP, la DREAL et la préfecture de région).

L'intérêt pour la Foncière 74 est bien de disposer d'un agrément "organisme de foncier solidaire" pour délivrer les baux réels solidaires qui sont la clé du système.



Relations avec les collectivités et soutien aux territoires

ZOOM SUR LE DISPOSITIF TERRITOIRES D'INDUSTRIE

C'est un dispositif qui, dans une nouvelle approche, réunit à la fois l'ensemble des pouvoirs publics (collectivités territoriales, EPCI, État, opérateur de l'emploi) et les acteurs industriels.

L'objectif est de **réunir tous les acteurs concernés sur des territoires à enjeux industriels forts** afin de mettre en œuvre une action spécifique afin d'accompagner et d'appuyer les projets de ces territoires. Plus de **1,3 milliards d'euros** sont orientés en priorité vers les territoires d'industrie au niveau national.

En Haute-Savoie, **trois territoires bénéficient du dispositif** :

- le Grand Annecy ;
- Rumilly-Usses et Rhône ;
- la Vallée de l'Arve.



Signature du contrat territoire d'industrie de Rumilly-Usses et Rhône - 16 décembre 2019

Politique de la ville

Signature des protocoles d'engagements renforcés et réciproques, avenants des contrats de ville

Les contrats de ville du département de la Haute-Savoie ont été signés dans le cadre des dispositions de la **loi du 21 février 2014 relative à la cohésion urbaine et la politique de la ville**.

Ils déclinent localement les actions concrètes de la politique de la ville sur les quartiers prioritaires autour de **quatre piliers : la cohésion sociale, le développement de l'activité économique et de l'emploi, le cadre de vie et le renouvellement urbain et les valeurs de la république et la citoyenneté**. Ils incluent également des axes transversaux : la jeunesse, la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes.

La durée des contrats de ville a été prolongée jusqu'en 2022 par la loi de finances du 28 décembre 2018. Pour ce faire, c'est à travers les **protocoles d'engagements renforcés et réciproques** annexés aux contrats de ville que la dynamique de rénovation de ces derniers est menée.

Le préfet de la Haute-Savoie priorise l'emploi et l'activité économique comme axes prioritaires d'action des différents acteurs intervenant sur les quartiers du département.

Tous les services de l'État se sont mobilisés en 2019 afin de faire évoluer leurs engagements au regard de ces nouvelles orientations.

Les premiers protocoles d'engagements Renforcés et Réciproques ont été signés à Saint-Julien-en-Genevois et à Annemasse courant 2019. Les signatures sur Bonneville, Cluses et Thonon-les-Bains ont été signées début 2020.



Signature du protocole d'engagements renforcés et réciproques Cluses - 03 février 2020

Lancement du Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE)



Le Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises

Le PAQTE est le programme d'accompagnement pour tous les acteurs voulant œuvrer à une **meilleure inclusion économique** des territoires quartiers politique de la ville et de leurs habitants.

La démarche sur la Haute-Savoie se veut opérationnelle, concrète et déclinée au plus proche des quartiers politique de la ville et des habitants, autour de quatre axes : **sensibiliser au monde de l'entreprise, former, recruter sans discriminations et acheter auprès des entreprises implantées ou qui recrutent dans ces territoires.**

À ce jour plus de **70 entreprises** sont identifiées pour leur engagement inclusif et 22 entreprises de Haute-Savoie ont déjà rejoint les deux clubs d'entreprises mis en place par la préfecture.

L'État soutient financièrement les actions liées à la **promotion de l'apprentissage et à l'entrepreneuriat** à destination des habitants des quartiers politiques de la ville.

L'extension en 2020 des **Emplois francs** sur la Haute-Savoie laisse entrevoir de nouvelles perspectives d'action vers l'insertion des habitants des quartiers.

Quelques chiffres

- **5 contrats de ville** en Haute-Savoie
- **6 quartiers politique de la ville**
- **10 000 habitants** bénéficient d'actions politique de la ville dans le département
- **485 000 €** alloués au titre des crédits politiques de la ville pour les **actions spécifiques** sur les 6 quartiers prioritaires
- **70 entreprises** identifiées pour leurs engagements inclusifs dans le département
- **14 postes d'adultes relais** financés par l'État

La rénovation des quartiers politique de la ville et des quartiers en veille active

Trois des six quartiers prioritaires du département bénéficient du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), programme suivi par le service habitat de la direction départementale des territoires (DDT).

• Le quartier « les Iles » à Bonneville

La convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier prioritaire « les Iles » à Bonneville a été signée en 2018. Cela marque le début des travaux pour une restructuration globale du secteur sur une dizaine d'années et une amélioration des conditions de vie pour plus de 600 habitants. **Ce projet d'envergure s'élève à 56 M€ dont 9 M€ financés par l'ANRU.** En 2019, les chantiers de reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux sur des fonciers en centre-ville ont démarré.

• Le quartier Perrier - Château Rouge - Livron à Annemasse

Ce quartier fait partie des 200 quartiers d'intérêt national du NPNRU (seul quartier dans ce cas sur le département). L'objectif de ce nouveau projet est d'achever la mutation du quartier pour en faire un quartier comme les autres avec une localisation de choix, une qualité de vie et très nombreux équipements et services. La convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier a été signée le 29 juin 2019 lors de la fête de quartier. Le projet prévoit **80M€ de travaux sur 10 ans** dont près de 25M€ de concours financiers de la part de l'ANRU

• Le quartier des Ewües à Cluses

La convention pluriannuelle de renouvellement urbain a été signée le 24 juin 2019. Les objectifs du projet sont fondés sur le changement d'image du quartier, le renouvellement de son attractivité résidentielle et la diversification de ses usages (mixité fonctionnelle et sociale) et son ouverture au reste de la ville. **Ce projet est de 33.7M€ dont 4.2M€ au titre de l'ANRU et 5.8M€ au titre de l'ANAH.**



LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Lutte contre la fracture territoriale



France services

Liberté
Égalité
Fraternité

ZOOM SUR UN DISPOSITIF NOUVEAU : FRANCE SERVICES



Lancement du réseau France services Montriond - 10 janvier 2020

Piloté par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, le réseau France services vise à **faciliter l'accès des citoyens à un panier de services publics de qualité**. Les usagers pourront effectuer diverses démarches administratives dans un lieu unique et se renseigner auprès d'agents polyvalents, formés de manière pointue et efficace.

Début décembre 2019, le Premier ministre a annoncé les 460 premiers sites retenus pour cette première vague de labellisation. En Haute-Savoie, **quatre structures situées à Bonneville, à Gaillard, à Montriond et à Sallanches ont été labellisées**.

Ce réseau de proximité est appelé à s'étendre, afin qu'à terme, en 2022, chaque citoyen puisse trouver au moins un site France Services à **moins de 30 minutes de son domicile**.

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Un projet de schéma départemental a été finalisé et envoyé pour avis le 12 novembre aux EPCI, à la conférence territoriale de l'administration publique et au conseil régional.

Ce schéma, qui n'est pas prescriptif, vise avant tout à organiser les actions que pourraient mener les services de l'État, les collectivités territoriales et les partenaires en faveur de nos concitoyens sur certains territoires. Il devrait pouvoir être adopté par arrêté en 2020.



Inauguration à Montmin du pylône arbre en présence de la ministre Mme GOURAULT 21 juin 2019

Très haut débit et téléphonie mobile

Les services de l'État veillent au suivi des engagements des opérateurs et des collectivités en charge du déploiement de la fibre et, en collaboration avec le conseil départemental, le SYANE et l'association des maires de Haute-Savoie, améliorent la couverture mobile sur les territoires jugés les plus prioritaires, dans le cadre du dispositif de couverture ciblée mis en place par l'État.



Action coeur de ville

Le programme Action coeur de ville, initié en 2018, vise à redynamiser les centres des villes de taille moyenne. Il associe, autour des territoires retenus, un certain nombre de partenaires (conseils régional et départemental, caisse des dépôts, agence nationale de l'habitat, action logement...) et de services de l'État qui apportent leur soutien et leurs compétences.

En Haute-Savoie, la commune de Rumilly et la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie en bénéficient.

Après que ces deux collectivités aient approfondi leur stratégie de développement, un premier avenant à la convention cadre initiale a été signé à Rumilly le 16 décembre 2019. Avec cet acte, la commune, en lien étroit avec la communauté de communes, va accélérer le déploiement d'un certain nombre d'opérations qui devraient, dans les années qui viennent, modifier fortement le centre-ville de Rumilly.



Signature de l'avenant à la convention action coeur de ville de Rumilly - 16 décembre 2019



2019, une année record pour la construction de logements sociaux en Haute-Savoie

En Haute-Savoie, en 2019, la production de logements locatifs sociaux se poursuit sur un rythme très soutenu. Ainsi, en 2019, l'État a agréé **2 812 logements locatifs sociaux** (2 220 en 2018 et 2 388 en 2017) dont 939 destinés aux ménages les plus modestes. 87,5 % des opérations financées sont situées sur les zones les plus tendues du département.

Au 31 décembre 2019, le nombre de ménages demandeurs de logements locatifs sociaux en Haute-Savoie s'élevait à **24 505**. La demande a progressé de 1,7 % en un an.

En Haute-Savoie, la poursuite d'une **mobilisation forte et coordonnée des acteurs du logement** est nécessaire pour répondre aux besoins des ménages et des territoires et notamment des ménages modestes.

habitat
solidarité
cohésion
vivre
ensemble
sociale
logement social
anciens



L'accès au logement et à l'hébergement pour les ménages reconnus prioritaires

Le droit au logement opposable (DALO)

Le DALO bénéficie aux ménages qui ne peuvent pas se loger par leurs propres moyens de façon décente et autonome et les demandes sont étudiées par la commission DALO. En 2019, 2 394 recours logement et hébergement ont été déposés (2 378 en 2018) dont 2 262 pour le logement. Parmi ces demandes, **728 ménages ont été reconnus prioritaires pour le logement** (655 en 2018) et 132 ménages pour l'hébergement (77 en 2018). La Haute-Savoie reste le second département de la région AURA, après le Rhône, en termes de volume de recours reçus et traités.

307 ménages DALO ont été relogés sur le contingent préfectoral en 2019, c'est-à-dire la partie réservée à l'État, et 160 par l'ensemble des autres réservataires (52% par les collectivités territoriales, 30% par les bailleurs et 18% par Action Logement). Soit un total de **465 ménages DALO relogés**. Le relogement des ménages reconnus DALO reste à un niveau important dans le département. On peut noter la mobilisation des autres réservataires qui ne cesse de croître. En effet, pour mémoire, le relogement des DALO était assuré par le contingent à hauteur de 76% en 2018, contre 65% en 2019.

La prévention des expulsions locatives

En 2019, la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives a été réunie à 11 reprises, pour examiner **60 situations de ménages menacés d'expulsion** et rendre des avis et recommandations visant à concourir au maintien dans les lieux, ou au relogement des personnes concernées.

L'accompagnement de la réforme des attributions de logement social

Les services de l'État (DDCS) accompagnent les EPCI dans la mise en place de la réforme des attributions de logement social. Les évolutions pensées et développées par les intercommunalités, doivent tendre vers une plus grande transparence dans les modalités d'attribution, et garantir une plus grande mixité sociale sur le territoire. En 2019, deux EPCI ont par exemple installé leur **Conférence Intercommunale du Logement (Grand Annecy et la communauté de communes du Genevois)**. Actuellement, sept EPCI sont concernés par la réforme et ont engagé les travaux préconisés par la loi.



Observatoire de la demande
en logement social
en Haute-Savoie



Jeunesse et sports

Le département de la Haute Savoie reste le premier département d'accueil de mineurs avec **1 600 séjours et en nombre d'éducateurs sportifs (11 000)**. Les enjeux de l'année ont été notamment liés aux évolutions de la réglementation des accueils de mineurs en refuges, à l'organisation d'une formation continue des animateurs à l'organisation d'activités de pleine nature.

Le dynamisme du département engendre une forte activité d'accompagnement, de formation et d'examens dans ces secteurs ainsi que dans les domaines du contrôle et de la protection.

En 2019, **plus de 200 jeunes ont effectué un service civique** dans le département auprès d'associations ou de services publics.



Journée de valorisation du service civique
Automne 2019 © DDCS 74

Le saviez-vous ?

La commission d'action sociale de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) met en oeuvre des actions solidaires à destination des ressortissants titulaires d'une carte ou d'un titre.

En 2019, la commission d'action sociale a permis :

- la validation de **105 demandes de secours**
- l'aide aux dépenses de la vie courante de **quatre pupilles de la nation mineurs** vivant dans le département.
- **103 858 €** versés aux ressortissants dans le besoin
- **5 000 €** de chèques services distribués
- la mise en place du « dispositif d'aide à destination des enfants d'anciens harkis, moghaznis et personnels des diverses formations supplétives de statut civil de droit local et assimilés » pour **6 dossiers instruits**

Création de l'Unité Mobile d'intervention Sociale (UMIS)

Ce projet concerne tout le département et s'inscrit dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Le projet est né de la nécessité pour le SIAO (le 115, n° d'urgence pour les personnes de la rue) de disposer d'un outil de proximité d'intervention et d'évaluation sociale : un éducateur spécialisé, une assistante sociale et un infirmier la composent.

La mission de cette unité est "d'aller vers" les personnes à la rue en renforcement des maraudes existantes et de construire un réseau partenarial : pôles médico-sociaux, accueils de jour, services d'urgence, CCAS, police municipale, gendarmerie, associations spécialisées, SIAO 115.

Elle permet aussi d'organiser le lever de doute et la rencontre dans l'espace public et d'accompagner les personnes vers l'inclusion sociale. Enfin, l'unité participe à la veille sociale : repérer les zones blanches, organiser la couverture territoriale selon la saisonnalité, développer le partenariat avec les accueils de jour et autres services en charge du public sans domicile.

Conseil départemental des anciens combattants

En juillet 2019, le préfet, sur proposition du service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) a renouvelé le Conseil départemental des anciens combattants, victimes de guerre et mémoire de la nation pour une durée de quatre ans.

Le conseil compte vingt cinq membres représentant les principales associations du département. La mixité a été maintenue et la moyenne d'âge abaissée. Toutes les générations du feu y sont représentées et les associations de mémoire et du lien armée nation y siègent également.



mémoire et solidarité



Maraude par l'ordre de Malte

Transmission de la mémoire

2019 fut l'occasion de fêter le **75ème anniversaire de la Libération de la Haute-Savoie**, seul département à s'être libéré par les seules forces de la Résistance.

Ce cycle fut marqué par la cérémonie du 31 mars 2019, commémorant les combats des Glières. Elle se déroula, sous l'autorité du **Président de la République**, à la Nécropole nationale de Morette, **en présence de 1 000 personnes, 129 porte-drapeaux, 560 élèves** venus de tout le département et de très nombreuses autorités civiles et militaires, dont un membre du gouvernement espagnol.

Cette journée exceptionnelle de commémorations, s'achevant sur le plateau des Glières, fut l'occasion d'un grand rassemblement républicain autour de la mémoire locale de la Résistance.

Précédemment, le service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) avait conçu, en lien avec les associations locales et grâce au financement du Conseil départemental, un livret recensant tous les événements liés au 75ème anniversaire de la libération de la Haute Savoie. Intitulé « 1944, la Haute Savoie libérée par elle-même » ce livret a été publié en mars 2019 et diffusé largement dans le département, notamment aux établissements scolaires.



75ème anniversaire de la Libération
31 mars 2019

En octobre, afin de conclure une année exceptionnelle, l'ONACVG a organisé, avec l'association des Glières et le Conseil départemental, trois sessions de Journée Défense Citoyenneté « thématiques » autour de la mémoire de la Résistance. Ainsi, 137 jeunes ont pu visiter la Nécropole nationale de Morette et le musée de la Résistance.

L'ONACVG a consacré environ **12 000€** à l'entretien et à la valorisation de la Nécropole nationale de Morette, inscrite aux Monuments Historiques depuis 2015 et seule Nécropole nationale du département.

Sur la **Guerre d'Algérie**, deux conférences regroupant quatre témoins de ce conflit ont été organisées au sein de deux établissements scolaires (Annecy et Thonon) avec pour support l'exposition *Guerre d'Algérie, histoire commune, mémoires partagées*.

L'accueil et l'habitat des gens du voyage

Le **nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage** de Haute-Savoie 2019-2025 a été approuvé le 28 août 2019 par arrêté conjoint du préfet de département et du président du conseil départemental.

Ce nouveau schéma est issu d'un travail engagé depuis septembre 2017 par les services de l'État et du conseil départemental, avec l'appui d'un bureau d'étude externe, et en lien étroit avec les collectivités et tous les membres de la commission départementale consultative des gens du voyage. Ce schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage traite des volets **de la sédentarisation et des aires d'accueil et des grands passages**.

La principale évolution de ce schéma porte sur le volet sédentarisation rendu obligatoire depuis la loi égalité et citoyenneté de janvier 2017. Dans le département, **282 familles en attente de sédentarisation** ont été identifiées. Le principe retenu est de répondre à cette demande sur une durée équivalente à deux schémas, soit 12 ans. Ainsi le schéma 2019- 2025 prévoit que les EPCI concernés sédentarisent près de 150 familles dont celles pour lesquelles le besoin est considéré comme urgent. Cette sédentarisation doit se concrétiser par la réalisation de terrains familiaux locatifs ou d'habitats adaptés.

Sur le volet des aires de grands passages, le schéma adopté, prévoit de **créer deux aires de grand passage fixes d'une capacité de 150 places chacune** en 2021 et 2022, l'une sur l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois et l'autre sur l'arrondissement d'Annecy.

Enfin, afin de faciliter l'intégration des gens du voyage dans les dispositifs de droit commun, le schéma décline un certain nombre d'actions à poursuivre ou mettre en place en matière **d'éducation, d'accès aux soins, aux droits et d'insertion économique**.

Zoom sur le Point conseil budget

Il s'agit d'un dispositif s'inscrivant dans le cadre de la **stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté**. Quatre points conseil budget devraient exister à horizon fin 2021 en Haute-Savoie.

Le premier Point conseil budget pour le département a été labellisé le 13 septembre 2019 : il s'agit du bassin annécien, porté par l'UDAF 74, la labellisation fait suite à une convention avec la DDCS pour une durée de trois ans et un financement État de **45 000 €**.

Le point conseil budget a pour mission :

- d'accompagner les personnes dans la gestion de leur budget ;
- de prévenir les situations de surendettement et de malendettement ;
- de renforcer, en cas de difficultés, l'efficacité de la procédure de surendettement dans le cadre des commissions de surendettement des particuliers.



Soutien à l'économie et à l'emploi

3 339 interventions réalisées par les 23 inspecteurs du travail

9 697 demandes du public faites auprès des conseillers travail



6 132 demandes d'homologation de ruptures conventionnelles des CDI ont été faites, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2018

11 autorisations de dérogations au repos dominical ont été délivrées sur les 18 déposées



Ces dérogations sont accordées pour prévenir un préjudice au public ou une atteinte au fonctionnement normal de l'établissement en cas de repos dominical de tous les salariés

Service Public de l'Insertion

L'appel à candidatures lancé à l'automne 2019 par la ministre des solidarités et de la santé et le ministre du travail a retenu **le conseil départemental de Haute-Savoie** parmi les 14 dossiers sur le territoire national pour une mise en œuvre en 2020 d'actions novatrices permettant de **renforcer l'offre de service destinée en premier lieu aux allocataires du RSA** et proposer de nouvelles formes de coopération intégrée entre acteurs.

Le saviez-vous ?

Vous pouvez contacter le service de **renseignement en droit du travail** en prenant rendez-vous ou en posant votre question sur le site internet des services de l'État ou en joignant la plateforme téléphonique régionale sur le n° unique :

08 06 000 126

18 millions d'euros mobilisés à destination de publics prioritaires : chômeurs longue durée, minima sociaux, travailleurs handicapés, jeunes faiblement qualifiés, quartiers politique de la ville, réfugiés

110 000 € alloués à l'insertion professionnelle des réfugiés dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences



2 200 salariés dans 37 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

413 salariés dans 7 entreprises adaptées

192 parcours emploi compétence

Zoom sur l'aide à l'emploi des jeunes

- o 8 200 jeunes accompagnés par les missions locales, et en plus :
 - 460 jeunes à travers le dispositif Garantie jeunes
 - Plus de 3 000 jeunes en parcours d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie PACEA
- o 2 missions locales de la Haute-Savoie sont lauréates de l'appel à projet **"Repérer les jeunes invisibles"** (321 000 €)
- o 130 filleuls accompagnés par le parrainage



Visite de la ministre du travail Mme PENICAUD autour de l'insertion par l'emploi (entreprise AZETA) Cluses, 4 octobre 2019

Hôtels Cafés Restaurants

- 267 contrôles par l'inspection du travail en matière de **prévention des risques professionnels et de durée de travail** dans les hôtels, cafés et restaurants (HCR)
 - o dont **139 cas d'infraction (52.1%)** qui relèvent de la durée du travail (77%), de santé et sécurité (59%) ou d'hébergement (42%).
- Organisation de rencontres **"les matinales HCR"** avec l'organisation professionnelle majoritaire, la FAGIHT 74, à destination des professionnels pour pallier les difficultés rencontrées par rapport au respect du droit du travail. Ces rencontres se sont déroulées sur Morzine, Thonon-les-Bains, Annecy et Megève.

égalité sécurité
 accompagnement
 inspection
 santé, loi hcr risque
 prévention
 effets mesures contrôle entreprises
 actif travail
 emploi exposition

Soutien à l'économie et à l'emploi

106 676 heures chômées pour activité partielle indemnisées par les services de l'UD DIRECCTE, soit une augmentation de 20% entre 2018 et 2019

342 organismes de services à la personne, dont :
- 62 disposent d'un agrément de l'UD DIRECCTE
- 77 d'une autorisation du conseil départemental

708 licenciements économiques, soit une augmentation de 22.5% par rapport à 2018
- 60% de ces licenciements concernent le domaine de l'industrie
- 178 emplois ont bénéficié d'un plan de sauvegarde pour l'emploi (PSE)

Mobilisation du fonds national pour l'emploi (FNE)-formation

- 8 entreprises soutenues pour la montée en compétences de 176 salariés
- signature d'une convention de formation interentreprises à destination de 30 PME (jusqu'à 7840 heures de formation financées)
- 47 310 heures de formation financées pour 1 736 salariés à hauteur de 1 316 616 €

Accompagnement des entreprises réalisé par l'UD DIRECCTE

UN DIPLÔME EN PEU DE TEMPS UN EMPLOI POUR LONGTEMPS

Le titre professionnel



TOUS SECTEURS : bâtiment, industrie, services à la personne, transport, commerce...
TOUS NIVEAUX DE QUALIFICATION (du CAP à Bac+3)

Le titre professionnel est une certification qui atteste de la **maîtrise des compétences, des aptitudes et des connaissances** permettant d'exercer un **métier**. Il est délivré, au nom de l'État, par le ministère du travail.

DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi



Quelques chiffres

- 54 nouveaux dossiers d'entreprises en difficulté instruits par la DDFiP (+54,3% par rapport à 2018)
- 79,6% de taux d'acceptation des dossiers des entreprises par la DDFiP (i.e. accord sur un plan d'étalement des dettes fiscales et sociales), contre 7,4% en 2018.
- 11,9 mois de délai moyen accordé aux sociétés pour apurer leur passif public, contre 11 mois en 2018.
- Nombre moyen d'emplois par société est de 14,57, contre 7,91 en 2018.

Zoom sur l'accompagnement des entreprises fait par les services de la DGFIP

Les services de la direction générale des Finances publiques (DGFIP) soutiennent les entreprises en difficulté, notamment dans le cadre de la commission des chefs des services financiers (CCSF). Celle-ci peut **accorder aux entreprises qui rencontrent des difficultés financières, des délais de paiement pour honorer leurs dettes fiscales et sociales**, et ce en toute confidentialité.

Les sociétés ayant saisi la CCSF sont majoritairement constituées de petites et moyennes entreprises (PME) et de très petites entreprises (TPE).

Le dispositif CCSF a fait l'objet d'actions de communication sur l'exercice 2019, notamment en direction des professionnels :

- de **l'industrie du décolletage**, concernés par les conséquences de la réforme liée aux véhicules diesel
- des commerçants impactés par le mouvement dit des gilets jaunes.

Le soutien au tourisme en montagne : les logements des saisonniers

La question du logement des travailleurs saisonniers représente un enjeu pour les départements de montagne, car le département compte **plus de 40 stations de sports d'hiver**. Malgré des efforts réalisés ces dernières années (production d'environ 500 places dans 460 logements depuis 2004), des besoins importants en logements existent. Ils ont été estimés à **740 saisonniers** sur la base d'une étude élaborée par Action Logement en lien avec la direction départementale des territoires.

Pour répondre aux besoins diagnostiqués en logement saisonnier, les communes ou EPCI touristiques ont obligation, depuis la loi dite "Montagne acte 2", de signer avec l'État une **convention pour le logement des travailleurs saisonniers**. Suite à leur élaboration courant 2019, les 10 premières conventions ont été signées par le préfet en février 2020.



Zoom sur : l'égalité professionnelle femmes-hommes

Toutes les entreprises de moins de 50 salariés ont désormais l'obligation de rendre compte de la situation de l'égalité professionnelle dans leur structure.

Sur la base d'un index (note résultant du croisement d'indicateurs), elles mettront en place au besoin de **mesures collectives ciblées**.



Participation du préfet à l'ouverture du concours régional "Initiative O Féminin" qui récompense des entrepreneuses de la région - 20 septembre 2019

Tout au long de l'année 2019, se sont déployées des **actions d'information et d'accompagnement** des entreprises, avec en parallèle le déploiement de nombreux outils.

Mme TROTTA, directrice ressources humaines de l'entreprise DELPHARM, entreprise exemplaire en la matière dans le département, a été nommée ambassadrice égalité professionnelle en Haute-Savoie pour promouvoir auprès de ses pairs tout l'intérêt de la démarche.

Le soutien à l'agriculture

L'agriculture en Haute-Savoie

L'agriculture savoyarde présente une bonne résilience d'un point de vue économique du fait des orientations prises par les professionnels agricoles voilà plusieurs décennies : **la production de produits sous signe de qualité (AOP, IGP)**.

2019 aura été une bonne année pour l'agriculture de Haute-Savoie : une météo favorable et une collecte laitière en hausse malgré un début d'année difficile due à la sécheresse de l'été précédent.



Les aides de la politique agricole commune

Après un acompte à la mi-octobre 2019, le solde des paiements des aides découplées, des aides couplées animales (aide ovine et aide caprine) et de l'ICHN a été versé en décembre 2019 par le service économie agricole de la direction départementale des territoires (DDT).

En 2019, les aides directes de la PAC représentent **53,63 M€** pour le département contre 50,53 M€ en 2018.



Le service des archives départementales

Focus sur les formations dispensées par les services

Entre 2017 et 2019 142 collectivités ont participé à la formation Mairie : gérer ses archives au quotidien. A partir de 2020 une nouvelle formation Environnement numérique, les bonnes pratiques sera proposée aux agents des services de l'État et des collectivités locales.

Focus sur le procès-verbal de récolement suite aux élections municipales

Un procès-verbal de décharge et de prise en charge des archives, accompagné d'un récolement, est établi à chaque renouvellement de municipalité, même en cas de réélection du maire sortant, dans un délai d'un an.

Ces documents servent à formaliser la passation de responsabilité du maire sortant au nouveau maire. Ils sont établis en trois exemplaires dont l'un est adressé aux Archives départementales.

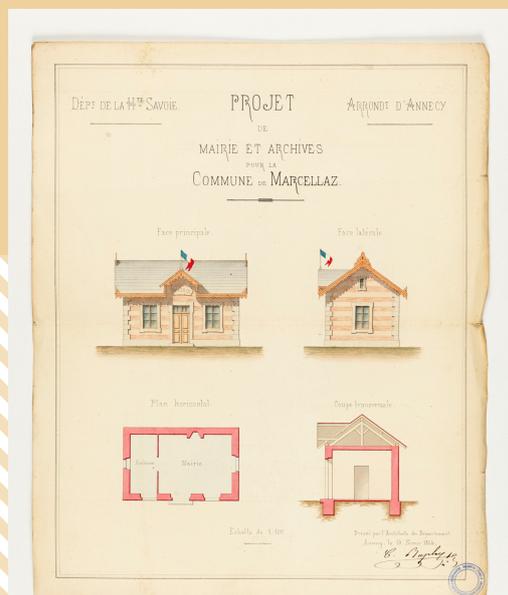
Pour toute question relative à l'archivage (élimination, versement, dépôt, aménagement de local...) : archedep@hautesavoie.fr ou 04 50 33 20 80. Plus d'informations sur le site : archives.hautesavoie.fr



Les archives départementales animent une formation sur l'environnement numérique à destination des agents des services de l'État et des collectivités locales

Quelques chiffres :

- 81 visites et inspections des archives départementales
- 19 formations dispensées
- 118 services et collectivités touchés
- 6,624 km linéaires et 7 Go de données autorisées à la destruction
- 146 communes ont déposé leurs archives centenaires



La question des locaux des archives E Dépôt Marcellaz-Albanais/30 : projet de construction mairie et archives, 1864

Le service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)

En 2019, le service départemental de l'ONACVG recense **28 062 ressortissants** (titulaires d'une carte ou d'un titre) et **82 associations partenaires** regroupées en trois grandes catégories : défense des intérêts du monde combattant, valorisation et transmission de la mémoire, lien armée nation.

Reconnaissance et réparation

En 2019, l'activité cartes et titres (l'attribution sous conditions d'un statut ouvrant des droits) a fortement augmentée avec **713 demandes déposées** (cartes du combattant et titres de reconnaissance de la nation) et **159 cartes de veuve attribuées**.

Mesure emblématique d'équité entre les générations du feu, la décision gouvernementale d'ouvrir **l'attribution de la carte du combattant aux soldats ayant servi en Algérie entre le 3 juillet 1962 et 1964** a permis à plusieurs centaines de hauts savoyards de se voir enfin attribuer cette reconnaissance et les droits afférents. Sur l'année, 411 demandes ont été enregistrées et 384 ont fait l'objet d'une décision favorable.

Le 1er octobre 2019 a eu lieu en préfecture, en présence du préfet et du chef de corps du 27ème Bataillon de chasseurs alpins, une remise de la croix du combattant, permettant à 10 nouveaux ressortissants de se voir remettre officiellement cette décoration.

Cinq anciens combattants de la Guerre d'Algérie et cinq combattants des opérations extérieures, dont trois toujours en activité, ont ainsi été mis à l'honneur lors de cette cérémonie symbolisant la solidarité entre toutes les générations du feu et l'unité du monde combattant.



Cérémonie de remise de la croix du combattant 1er octobre 2019

ZOOM SUR LES AVIS SUR AUTORISATIONS D'URBANISME EN ESPACES PROTÉGÉS

L'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Haute-Savoie (UDAP) formule **des avis sur les projets d'urbanisme sur les espaces protégés et autour des monuments historiques.**

En 2019, les indicateurs sont encore en hausse par rapport à l'année précédente (**2 989 avis émis en 2019**, contre 2 956 en 2018). 403 de ces avis ont été défavorables et 18 concernaient des chalets d'alpage.

Cette évolution démontre une pression incessante (démographique et foncière) sur les espaces protégés et autour des monuments historiques et des sites sensibles.

Ils confirment la tendance d'un impact sur les centralités urbaines mettant en balance les **enjeux patrimoniaux** notamment par des démolitions de bâti ancien au détriment d'un processus de valorisation de l'existant. Cela se traduit par davantage de nouvelles constructions compactes (avec plusieurs sous-sols de parking) souvent anachroniques dans le site avec peu de rapport à l'existant.

L'agence territoriale de l'office national des forêts (ONF)

L'ONF est organisé dans chaque département en unités territoriales qui assurent au quotidien la **gestion durable des forêts publiques** essentiellement communales, péri-urbaines ou rurales, de plaine ou de montagne.

L'ONF assure ainsi la fonction de **protection, le maintien de la biodiversité, la surveillance et l'aménagement de la forêt, la production et la mobilisation de bois** grâce à la présence constante de techniciens forestiers territoriaux.

L'ONF de Haute Savoie est présent aux côtés des collectivités pour la gestion durable patrimoniale des **espaces naturels forestiers**, qui produisent du bois, séquestrent le carbone, assurent la qualité de l'air et de l'eau, augmentent la biodiversité, s'adaptent au changement climatique et créent **un paysage unique** apprécié de tous, Haut-Savoyards comme touristes.



Château de Montrottier
Classé monument historique

Le suivi d'opérations de restauration du patrimoine monumental

C'est l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Haute-Savoie (UDAP) qui est en charge de ce suivi. Les opérations suivies en 2019 :

- Allinges** : Travaux sur les courtines de château-neuf,
- Anecy** : Étude préliminaire des anciens haras suite au jury de concours du 30 novembre 2018,
- Bonneville** : Cour seigneuriale et rampes d'accès au château,
- Evian-les-Bains** : Consolidation de la buvette Cachat.
- Faverge-Seythenex** : Thermes du Thovey et projet de préservation du site archéologique,
- Giez** : Travaux du mur de soutènement des terrasses et étude des façades du château,
- Lovagny** : Démarrage des travaux (fin novembre) de couverture du donjon du château de Montrottier,
- Menthon-Saint-Bernard** : Étude pour la restructuration de la zone d'accueil du public.
- Megève** : Couverture de l'église,
- Saint-Gervais-les-Bains** : Chapelle des Chattrix.

Quelques chiffres

L'activité des services de l'État,
c'est par exemple :

- **9 700 décisions** relatives au séjour des étrangers édictées en préfecture
- **1 700 documents** de circulation pour étrangers mineurs délivrés en préfecture
- **35 780 €** de subventions sur les travaux des monuments historiques non État par l'UDAP
- Plus de **30 000 arbres plantés** et 575 arbres biologiques identifiés par l'ONF 74



Action de l'ONF 74 par hélicoptère
Piéсан © ONF 74

La modernisation des services de l'État

Démarche qualité à la préfecture et obtention du label Qual-e-Pref



Après avoir obtenu la charte Marianne, les Labels Qualipref et Qualipref 2.0, la **labellisation Qual-e-pref** a été reçue le 19 décembre 2019 par la préfecture de la Haute-Savoie (une des 12 premières préfectures de France à obtenir ce label). Cela illustre la constante volonté d'amélioration de la qualité de l'accueil et du service rendu aux usagers.

La démarche Qual-e-pref, enclenchée dès le début de l'année 2019, est une labellisation obtenue après audit extérieur d'un organisme certifié qui atteste **un niveau de qualité de service**, enjeu majeur du service public. Sept mois ont été nécessaires pour obtenir le label, lancé sur la base d'un nouveau référentiel qui prend en compte **le déploiement de nouvelles télé-procédures et la mise en place des points numériques**.

Le référentiel détaille l'ensemble des **engagements à respecter** et repose sur un **dispositif de contrôles** périodiques permettant de conserver et d'améliorer le niveau de qualité requis.

Mise en place d'un nouveau dispositif d'accueil pour les demandes de titres de séjour

Depuis le 1er juin 2019, l'accueil pour le dépôt des demandes de titres de séjour (lères demandes et renouvellements) s'effectue exclusivement sur rendez-vous via le site internet des services de l'État.

Ce chantier a été conduit en à peine 5 mois de la conception à la mise en œuvre. Si le nouveau système reste perfectible, le premier bilan est positif pour les services de l'État.



Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu

Le prélèvement à la source a un an !

Particuliers et professionnels se sont appropriés ce **nouveau mode de paiement de leur impôt**, comme en témoignent les **8,2 millions d'actions enregistrées** dans leur espace « Gérer mon prélèvement à la source ».

Depuis le 1er janvier 2020, les salariés à domicile ont intégré le dispositif grâce aux services Cesu et Pajemploi.

Zoom sur les formations des agents de l'État

- Dans le cadre de la démarche de double labellisation **égalité et diversité** du ministère de l'intérieur ainsi que dans celui de **l'égalité femmes-hommes**, grande cause du quinquennat du Président de la République, Près de 100% des agents de la préfecture ont fait l'objet de formations et de sensibilisation sur ces thématiques.
- Des formations aux **gestes qui sauvent** ont été proposées à l'ensemble des agents des services de l'État, en partenariat avec le SDIS 74.
- La préfecture de la Haute-Savoie a expérimenté un parcours de formation "Empreinte digitale" pour **favoriser l'utilisation d'outils du numérique** au quotidien. Près de 50 agents de la préfecture ont ainsi participé à ce parcours de formation.
- Une formation de sensibilisation sur **la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail** a été organisée à destination de tous les agents de l'État en Haute-Savoie.



Formation aux gestes qui sauvent avec le SDIS 74
Préfecture - 10 octobre 2019

La modernisation des services de l'État



Le nouveau réseau de proximité des Finances publiques

La direction des Finances publiques a entrepris en juin 2019 une concertation approfondie en interne et avec les élus locaux dans la perspective de la **réorganisation de son réseau à l'horizon 2023**.

Le but de la réorganisation est de répondre à plusieurs objectifs :

- développer la présence des finances publiques dans les territoires pour **répondre aux besoins des usagers** qui ont des difficultés avec le **numérique et qui sont éloignés des services publics**, en privilégiant l'accueil sur rendez-vous ou les permanences ponctuelles, notamment dans les espaces France Services ;
- renforcer le **conseil aux collectivités** : les services dédiés à la gestion comptable des collectivités locales seront regroupés pour plus d'efficacité. En parallèle, des conseillers seront implantés auprès des décideurs locaux.



Le répertoire électoral unique

Le répertoire électoral unique (REU) est mis en place depuis le 1er janvier 2019 dans le but de **faciliter la participation des citoyens à la vie électorale**.

Il permet de fiabiliser les listes électorales, d'élargir la période d'inscription sur les listes (**jusqu'à 30 jours avant le scrutin**) et de moderniser la démarche d'inscription.

Zoom sur : le service facturier (SFACT), un service moderne de rationalisation des opérations

Un service facturier **regroupant dans un lieu unique** les agents comptables de la Ville d'Annecy, de Grand Annecy agglomération et ceux de la trésorerie municipale d'Annecy a été créé au 1er octobre 2020.

Le SFACT est chargé de **traiter les factures depuis leur enregistrement jusqu'à leur paiement dans un mode d'organisation mutualisé** qui présente de nombreux avantages : optimisation de la chaîne de traitement des factures, suppression de contrôles redondants, etc.



ANNECY



L'outil numérique de dénombrement des victimes SINUS

Cet outil a été déployé sur le département afin de permettre **l'identification et le suivi de victimes** du lieu de leur prise en charge par les secours jusqu'à l'hôpital par la pose d'un bracelet doté d'une référence alphanumérique.

Plusieurs exercices ont été organisés afin de permettre aux différents acteurs de s'approprier l'outil, dont l'exercice CEVA de grande ampleur sur un accident impliquant de nombreuses victimes.

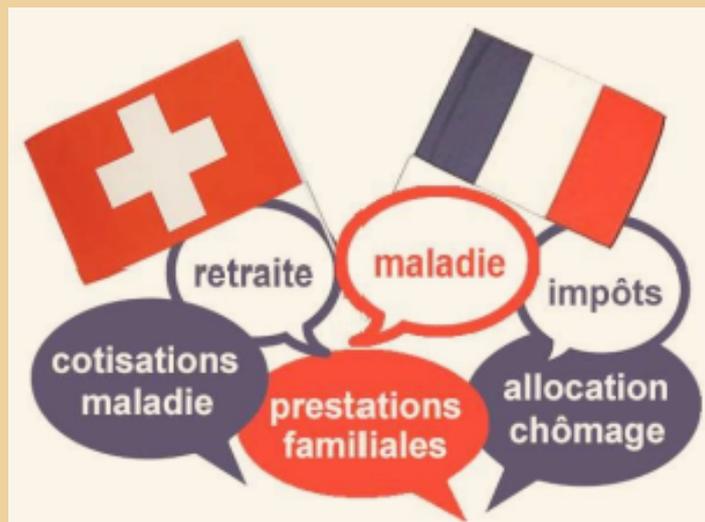
Afin de formaliser le travail engagé, une doctrine départementale SINUS a été rédigée et un travail de compatibilité de cet outil avec l'outil de dénombrement suisse est mené.

Création du portail des frontaliers sur le site des services de l'État

Le 2 décembre 2019, après un travail de plusieurs mois, le portail des frontaliers a été lancé sur le site internet des services de l'État.

A destination des quelque **80 000 à 100 000 personnes** qui travaillent en Suisse et qui résident en France, l'objectif de ce portail est de rassembler en un lieu unique toutes les informations et liens permettant d'accéder aux sites et aux informations fiscales et sociales.

C'est le résultat d'un **travail commun des services publics** du département de la Haute-Savoie : Centre National des Travailleurs Frontaliers en Suisse (CNTFS), Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Direction départementale des Finances publiques (DDFiP), la Préfecture et Pôle emploi.



Rendez-vous sur :
www.haute-savoie.gouv.fr

rubrique **Démarches administratives / Frontaliers franco-suisse**s

Mise en service d'un standard et numéro uniques des services de l'État en Haute-Savoie

Un nouveau système de téléphonie ayant pour objectif de créer un numéro unique (**04 50 33 60 00**) avec un serveur vocal interactif pour l'ensemble des services de l'État en Haute-Savoie a été mis en place tout au long de l'année 2019 pour un lancement effectif en janvier 2020.

Les services concernés sont la préfecture, les sous-préfectures, la direction départementale des territoires (DDT), la direction départementale de la protection des populations (DDPP) et la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS).

Le but étant d'offrir à l'usager **un accès simplifié à l'information** et une qualité de services la meilleure possible.

INFO

A compter du 8 janvier 2020
pour joindre les services de :

- la préfecture de la Haute-Savoie
- des sous-préfectures de Thonon-les-Bains, Bonneville & Saint-Julien-en-Genevois
- des directions départementales des territoires (DDT), de la cohésion sociale (DDCS) & de la protection des populations (DDPP)

1 SEUL NUMERO

04 50 33 60 00

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Quelques chiffres

- En moyenne, la préfecture et les sous-préfectures reçoivent **20 890 appels par mois**
- Environ **61 000 passeports et 76 500 cartes nationales d'identité (CNI)** ont été délivrées en 2019 en Haute-Savoie (+14% d'augmentation pour les CNI)
- Le délai moyen de dépôt des demandes de passeports et CNI par les usagers est de **10 jours au cours de l'été**
- **3 730 opérations relatives aux associations** enregistrées (modifications de statuts, création ou dissolution d'associations)
- **280 associations créées** en 2019
- **2 800 personnes** accueillies au point numérique de la préfecture
- **14 328 abonnés** au Twitter de la préfecture @Prefet74
- **Près de 400 000 vues par mois** en moyenne sur le site internet des services de l'État

Relations avec les usagers

Point numérique

Un point numérique est en service à la préfecture. Il est animé par un **médiateur numérique**.

Sa mission est **d'offrir une assistance aux usagers les plus éloignés du numérique ou à ceux qui rencontrent des difficultés d'ordre réglementaire** dans le cadre des procédures dématérialisées mises en service par le ministère de l'intérieur.

Loi pour un État au service d'une société de confiance dit loi ESSOC

La loi ESSOC, adoptée le 25 juillet 2018 dans le cadre de la modernisation de l'action publique, est structurée autour de 2 piliers pour **renforcer la confiance entre le public et l'administration** :

- faire confiance avec le **droit à l'erreur** ;
- faire simple, en **allégeant les démarches** et en facilitant les parcours.

Dans ce cadre, la région Auvergne-Rhône-Alpes expérimente une des mesures adoptées : la limitation à 9 mois de la durée globale des contrôles opérés par les administrations sur les PME, sur une période de 3 ans. Le nouveau dispositif d'accompagnement fiscal personnalisé des PME (≤ 250 salariés) permet le traitement de questions fiscales au cas par cas.

médiateur
accueil
démarches / simplifier
numérique
écoute
procédure **usager**
dématérialisation

Pour un État au service
d'une société de confiance

Droit à l'erreur



L'accueil personnalisé sur rendez-vous effectué par les services des impôts

Pour mieux répondre aux attentes des usagers, un service d'accueil personnalisé sur rendez-vous est désormais proposé dans l'ensemble des **services des impôts des particuliers (SIP)** d'Annecy, Annemasse, Bonneville, Sallanches, Seynod et Thonon-les-Bains.

L'objectif est d'éviter à l'utilisateur un déplacement inutile, le SIP procédant à un contre-appel pour **préciser l'objet de la demande**. Si nécessaire, l'utilisateur sera reçu sans file d'attente, à l'heure de son choix, les lundi, mardi ou jeudi après-midis, par un agent ayant déjà pris connaissance de son dossier.

Cette réception personnalisée est **réservée aux cas complexes**. La prise de rendez-vous s'effectue en ligne via l'espace particulier sur impots.gouv.fr, par téléphone ou au guichet.

Liste des sigles

ANAH	Agence nationale de l'habitat	GIP	Groupement d'intérêt public
ANRU	Agence nationale pour le renouvellement urbain	HCR	Hôtels cafés restaurants
AOP	Appellation d'origine protégée	I-CAD	Identification des carnivores domestiques
AOT	Autorisation d'occupation temporaire (sur le domaine public fluvial)	ICHN	Indemnité compensatoire de handicaps naturels
CAF	Caisse d'allocations familiales	IGP	Indication géographique protégée
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail	NPNRU	Nouveau programme national de renouvellement urbain
CCSF	Commission des chefs des services financiers	ONAC-VG	Office national des anciens combattants et victimes de guerre
CDAC	Commission départementale d'aménagement commercial	ONF	Office national des forêts
CDNPS	Commission départementale de la nature, des paysages et des sites	PAC	Politique agricole commune
CDPENAF	Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers	PAQTE	Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises
CEVA	Ligne Cornavin - Eaux Vives - Annemasse du Léman Express	PDASR	Programme annuel d'actions de sécurité routière
CFF	Chemins de fer fédéraux suisses	PGHM	Peloton de gendarmerie de haute-montagne
CL'AIR	Commission locale de l'air	PLU / PLUi	Plan local de l'urbanisme / Plan local de l'urbanisme intercommunal
CNI	Carte nationale d'identité	PME	Petites et moyennes entreprises
CODAF	Comité opérationnel départemental anti-fraude	PPA	Plan de protection de l'atmosphère
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie	PPBE	Plan de prévention du bruit des grandes infrastructures de transports terrestres de l'État
DALO	Droit au logement opposable	PSE	Plan de sauvegarde pour l'emploi
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale	REU	Répertoire électoral unique
DDFIP	Direction départementale des finances publiques	SCoT	Schéma de cohérence territoriale
DDPP	Direction départementale de la protection des populations	SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
DDSP	Direction départementale de la sécurité des populations	SFACT	Service facturier
DDT	Direction départementale des territoires	SIAE	Soutien à l'insertion par l'activité économique
DETR	Dotation d'équipements des territoires ruraux	SIAO	Service intégré d'accueil et d'orientation
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	SIDPC	Service interministériel de défense et de protection civiles
DGFIP	Direction générale des finances publiques	SIP	Services des impôts des particuliers
DPF	Domaine public fluvial	SM3A	Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	SYANE	Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie
DSIL	Dotation de soutien à l'investissement local	TPE	Très petites entreprises
DUP	Déclaration d'utilité publique	UD-	Unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
EAD	Dispositif de mise sous é thylotest a ntidémarrage a dministratif	DIRECCTE	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale	UDAP	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
FFCAM	Fédération française des clubs alpins et de montagne	UiD DREAL	Unité interdépartementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
FNE	Fonds national pour l'emploi	UMIS	Unité mobile d'intervention

Préfecture de la Haute-Savoie

Rue du 30ème régiment d'infanterie

BP 2332

74 034 Annecy cedex

04 50 33 60 00

www.haute-savoie.gouv.fr



@Prefet74



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*